

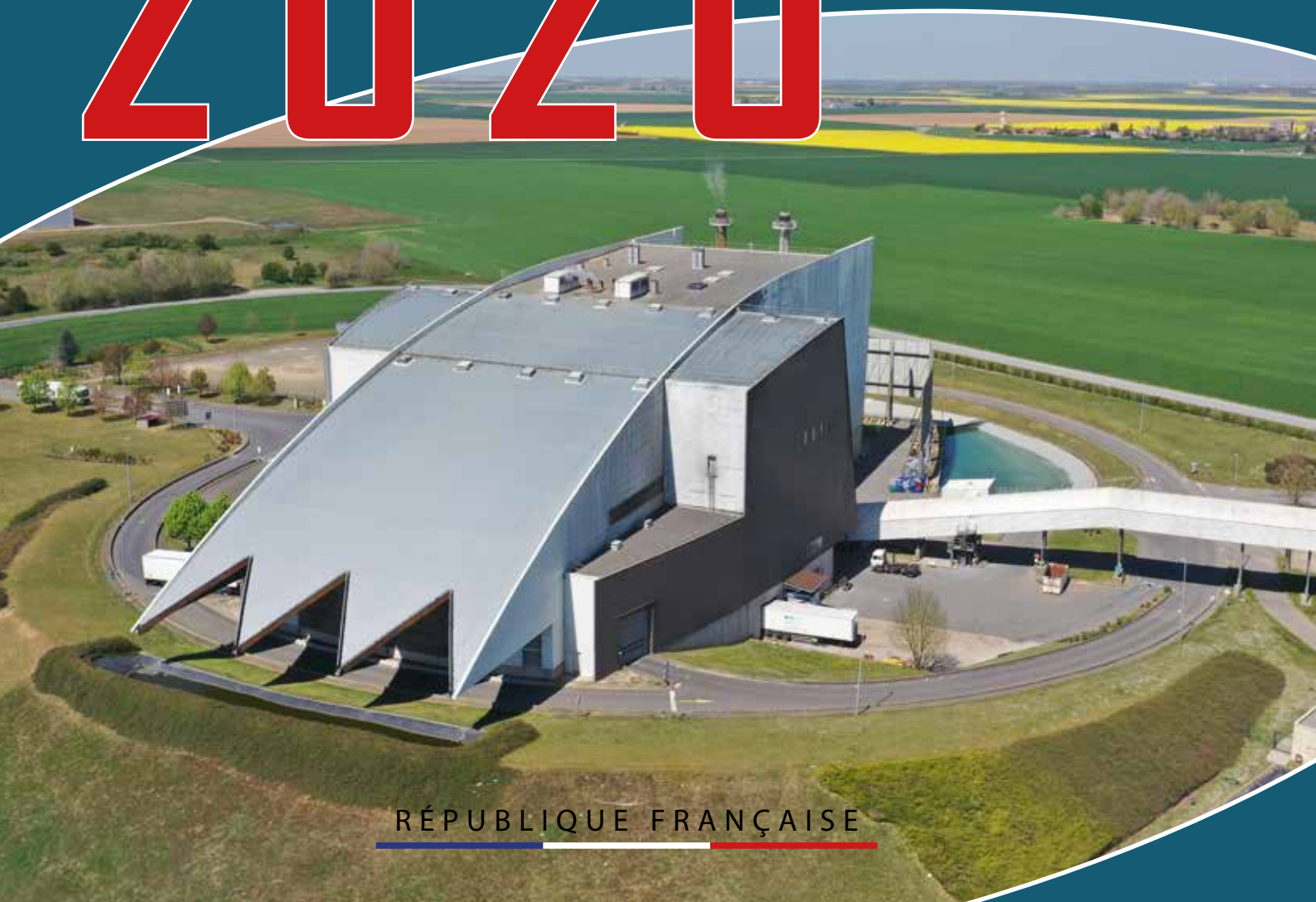


SITREVA

Service public du recyclage

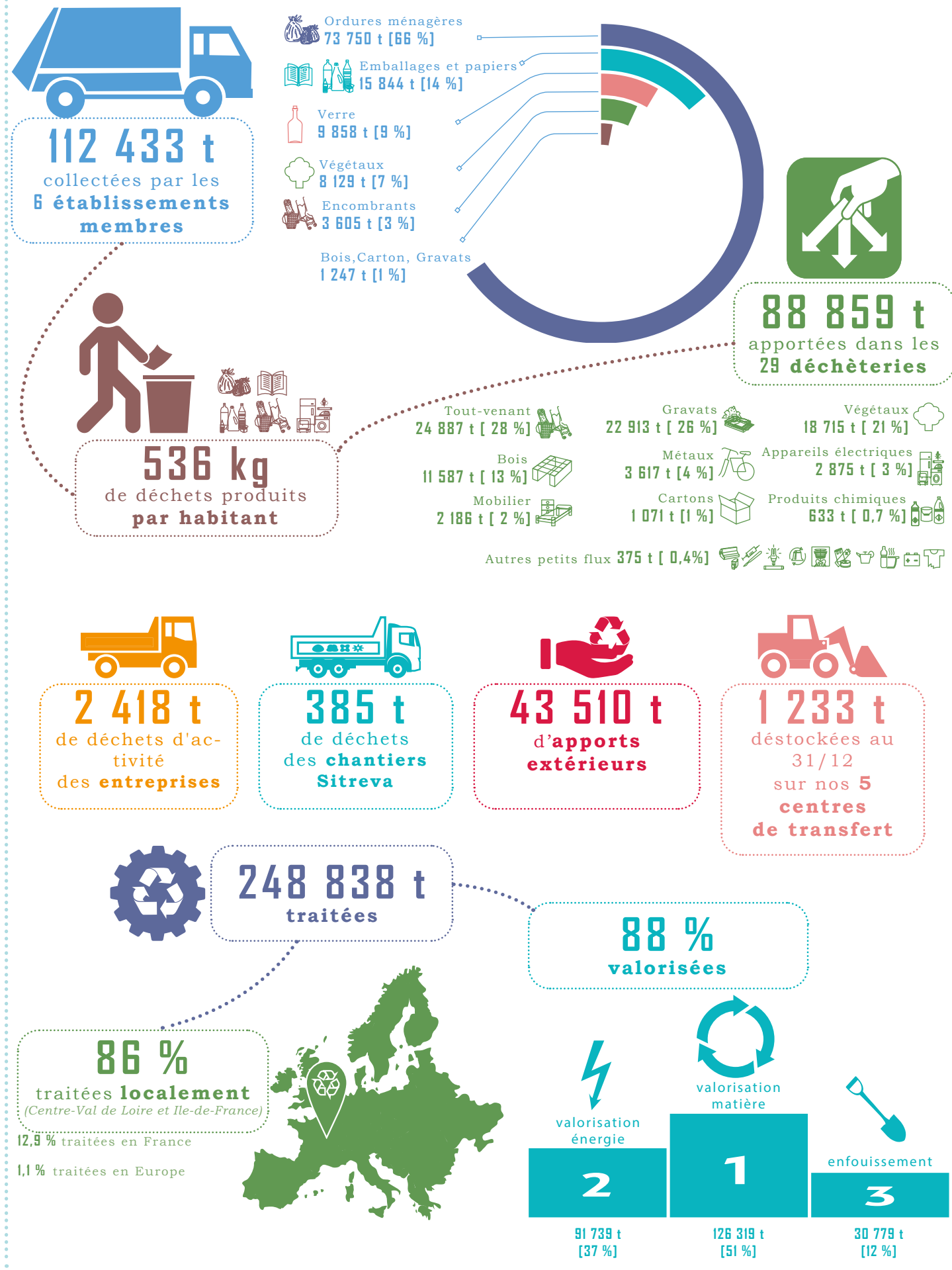
Rapport d'activité

2020



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'activité 2020 de Sitreva en un coup d'oeil



Edito



Benoît PETITPREZ

Comme tous les services publics, celui du recyclage fut confronté en 2020 au défi de la continuité. Malgré les confinements, malgré les contraintes d'organisation imposées par les nouvelles mesures de distanciation physique, malgré les arrêts de travail du personnel pour maladie ou suspicion de maladie, les déchets des ménages ont été collectés sans interruption et Sitreva, tout au long de l'année, les a réceptionnés, traités et valorisés. A leur réouverture, malgré un contexte toujours dégradé, les déchèteries ont absorbé une hausse de 19% de la quantité moyenne de déchets déposée par les usagers à chaque passage. Ces efforts et cette capacité à surmonter les effets déstabilisateurs de la crise épidémique, Sitreva les doit à la détermination et au savoir-faire de ses équipes, élus et agents publics, administratifs et techniques. Aussi est-ce avec beaucoup de fierté que je porte à votre connaissance ce rapport d'activité pour l'année 2020, et salue Benoît Petitprez qui a présidé aux destinées de Sitreva depuis 2014, y compris durant cette année difficile, et établi durablement le syndicat comme un acteur public essentiel du développement durable sur notre territoire avant finalement de passer la main en mai 2021 et de poursuivre son mandat au service de Sitreva en tant que vice-président. Elu par le comité syndical de Sitreva le 18 mai 2021, je me suis engagé à inscrire mon action dans la continuité de celle de mon prédécesseur, avec l'objectif de poursuivre le développement du service public du recyclage, de rendre celui-ci plus simple et plus accessible pour ses usagers, et d'améliorer constamment la performance de Sitreva dont l'unique mission reste de rendre le meilleur service public au meilleur coût.



Le Président de Sitreva,
Stéphane LEMOINE

Les faits marquants de 2020

1er Janvier

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux devient officiellement le 6e membre de Sitreva, après en avoir été adhérent sous convention pendant une année en préparation de cette adhésion pleine et entière. Sont alors transférées à Sitreva non seulement les compétences de transfert, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, et d'exploitation des 11 déchèteries, déjà prises en charge par Sitreva dans le cadre de la convention transitoire, mais également la compétence de tri, comprenant l'exploitation du centre de tri Natriel, géré en régie et avec du personnel en insertion.

C'est également le 1er janvier 2020 que



Sitreva, après avoir décidé de ne pas renouveler le marché anciennement confié à Suez d'exploitation de 7 des déchèteries de l'Agglo du Pays de Dreux, reprit donc en régie l'exploitation de l'ensemble des déchèteries. Le parc de déchèteries de Sitreva comprend alors 30 sites, sur lesquels 66 agents de déchèterie accueillent les usagers.

1er Février

La convention de délégation de service public, par laquelle la société Suez s'est vu confier, jusqu'au 31 décembre 2027, l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de

Ouarville, rebaptisée Uvéa à cette occasion, et de la plateforme de maturation des mâchefers (PMM) attenante, entre en vigueur. Elle succède à la précédente convention qui a encadré pendant 20 ans l'exploitation de l'UVE de Ouvarville et du centre de tri Setri de Rambouillet. Tandis que ce dernier a définitivement fermé ses portes, la poursuite de l'exploitation de l'UVE et de la PMM de Ouvarville est porteuse d'enjeux forts : principal outil de valorisation des déchets dont Sitreva a la charge, l'UVE de Ouvarville avait mobilisé au cours des 20 années écoulées une part importante des contributions financières des membres de Sitreva. Ainsi en 2019, les charges récurrentes de la DSP avaient représenté 6 057 885,84 € soit 19,07 €/habitant sur le coût total de Sitreva de 66,32 €/habitant. Désormais amorti, la poursuite de l'exploitation de l'équipement doit signer pour les membres de Sitreva un retour sur investissement, comprendre : une baisse subs-

de serres de culture, qui seraient chauffées sans dépense énergétique nouvelle grâce à la chaleur fatale de l'UVE et permettraient de produire aux portes de Paris des légumes cultivés en circuit court ; la création d'une unité d'entomoculture, qui permettrait la valorisation matière annuelle de 60 000 t de déchets agro-alimentaires grâce à l'élevage d'insectes, également chauffés grâce à la chaleur fatale de l'UVE, et leur transformation en protéines pour l'alimentation animale et en engrais pour les cultures voisines.

17 Mars

Le confinement généralisé entre en vigueur à 12h00. L'ensemble des déchèteries de Sitreva sont fermées, et les agents chargés de leur exploitation, agents publics comme contractuels de droit privé, sont d'office maintenus à leur domicile dans le cadre d'une « autorisation spéciale d'absence » qui s'apparente au chômage partiel mais qui leur permet en outre de conserver l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même pour l'ensemble des services supports du syndicat – direction générale, ressources humaines, finances et affaires juridiques, équipement : l'ensemble du personnel est dans les mêmes conditions maintenu à son domicile. Grâce aux solutions informatiques que le syndicat a préalablement adoptées, le développement du télétravail est rapide, et la continuité administrative du syndicat, assurée.

Il en va de même pour la partie exploitation et valorisation, l'environnement de travail plus naturellement solitaire des chauffeurs et agents de transfert facilitant leur respect des mesures barrières et de distanciation physique dans le cadre professionnel. Leur activité peut donc être maintenue sans compromettre leur sécurité : après la fermeture des déchèteries, les évacuations des déchets sont poursuivies, priorité étant donnée aux déchets fermentescibles susceptibles d'entraîner des départs d'incendie en cas de stockage prolongé. Les centres de transfert ne cessent également jamais leur activité : mailons essentiels de la logistique du syndicat, leur ouverture est la condition de l'accueil



du produit des collectes en porte-à-porte ou des bornes d'apport volontaire effectuées par chacun des membres du syndicat et donc de la continuité du service public de collecte. Le transport des déchets pris en charge vers les sites de traitement se poursuit également, les principaux sites de traitement et repreneurs ayant pu maintenir leur activité, à commencer par le centre de valorisation énergétique Uvéa à Ouvarville.

Les services de l'équipement peuvent également maintenir leur activité. La veille sécuritaire des matériels, véhicules et engins est assurée, de même que plusieurs chantiers peuvent être poursuivis et menés à bien : pose des garde-corps sur la déchèterie de Janville ou création d'une alvéole pour le stockage des cartons sur le centre de transfert de Rambouillet par exemple. Parallèlement, les agents du service de la sécurité des personnes et des biens réduisent leur activité, mais effectuent des rondes sur l'ensemble des sites, en particulier les déchèteries fermées afin de prévenir tout acte de vandalisme. Enfin, le service de la santé et de la sécurité au travail est totalement opérationnel et veille à ce que le personnel présent évolue sur les sites dans le respect des mesures barrières et dans des conditions sanitaires sûres.

La configuration particulière du centre de tri Natriel de Dreux conduit à devoir en décider la fermeture dès l'annonce du confinement. D'abord dégradée par la nécessité de plusieurs agents valoristes de rester à leur domicile pour garder leurs enfants, son activité devient ensuite impossible à maintenir,

protection individuelle sont insuffisants face aux nouveaux besoins :

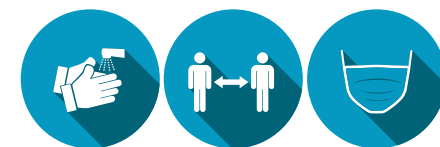
- 2 paires de gants de protection spécifiques sont habituellement mises à la disposition des agents de manière hebdomadaire ; compte-tenu des risques liés au Covid-19, une paire de gants par agent de tri et par jour est à prévoir, soit 210 paires de gants par semaine minimum ;

- 2 blouses propres sont remises aux agents toutes les semaines en temps normal ; une augmentation des dotations est à prévoir afin d'assurer la protection des agents, soit 126 blouses à commander ;

- Enfin, la mise à disposition de masques de protection nécessite de disposer à minima de 210 masques par semaine alors qu'aucun stock n'est disponible.

Après que les stocks d'EPI ont pu être constitués, et deux bases-vie louées afin d'agrandir les vestiaires disponibles, le tri au centre Natriel peut reprendre, encore partiellement, compte-tenu des effectifs disponibles : plus du tiers des agents affectés à la chaîne de tri sont en arrêt dans le cadre d'une autorisation spéciale d'absence, soit pour garde d'enfant scolarisé, soit en tant que personnes à risque ou conjoints de personne à risque. La constitution d'une seule équipe de tri sur les trois qui se succèdent habituellement sur la chaîne de tri peut dès lors être garantie ; la capacité de tri du centre est diminuée des deux tiers : 90 t/semaine. A partir du 4 mai, une deuxième équipe de tri peut être reconstituée, et la capacité du centre passe à 160 t/semaine. Le 2 juin, les trois équipes de valoristes peuvent à nouveau être constituées et la capacité du centre portée à 370 t/semaine.

Confrontées aux mêmes difficultés de disponibilité du personnel et des équipements de protection individuelle, seules les déchèteries de Châteaudun, Dourdan, Dreux, Droue-sur-Drouette, Rambouillet et Roinville peuvent d'abord partiellement ouvrir à partir du 24 avril, à raison de 2 jours par semaine, pour les seuls professionnels et collectivités. C'est également à cette date que les services administratifs de Sitreva reprennent leur travail en présentiel.



En second lieu, les stocks d'équipements de

1er Avril

La refonte du site internet de Sitreva est lancée. Il y a 10 ans, Sitreva relançait son service communication. Ce nouveau départ était marqué par le lancement du site Internet de Sitreva. Créé par une jeune entreprise Rambolitaine en 2010, le site aux couleurs de la collectivité a rapidement trouvé son public, les statistiques de fréquentation ne cessant de croître pour atteindre des sommets en 2020 (près de 30000 visiteurs uniques en moyenne par mois contre 7000 en 2019) du fait de la crise sanitaire et de la mise en place des prises de rendez-vous en ligne pour se rendre en déchèterie.



10 ans sans lifting pour un site Internet, c'est long. Si la charte graphique restait encore attrayante, certaines technologies utilisées devenaient obsolètes et d'autres plus récentes absentes. Le site n'était par exemple pas adapté à la navigation sur smartphone, devenu aujourd'hui la principale source de navigation sur Internet.

Le site a donc été refondu complètement afin de proposer un outil plus moderne et en adéquation avec les technologies actuelles. « Responsive », c'est-à-dire adaptable à tous les supports de lecture, sa vocation reste d'informer les usagers sur les déchèteries, les consignes de tri, la valorisation et les actualités de la collectivité. S'ajoutera ensuite un compte usager. Un espace personnel aux usagers qui pourront y voir leurs dépôts effectués en déchèterie, leurs éventuelles factures avec possibilité de paiement en ligne, leur pass déchèterie dématérialisé.

11 Mai

Le déconfinement est annoncé. 22 déchèteries peuvent immédiatement être ouvertes aux particuliers. Mais afin de prévenir les difficultés d'exploitation et d'accueil générées

par un afflux trop important d'usagers, un système d'accès sur rendez-vous est temporairement instauré.

5 autres déchèteries peuvent ouvrir le 1er juin, une autre le 9 juin. Le 29 juin, toutes les déchèteries sont accessibles sans rendez-vous le matin, sur rendez-vous l'après-midi et les



week-ends.

L'accès sur rendez-vous est maintenu jusqu'au 12 septembre. Contraignant pour les usagers, ce système aura cependant permis, en régulant la fréquentation des déchèteries, d'éviter les files interminables aux entrées des déchèteries malgré la forte demande des usagers au sortir du confinement, et de garantir sur les plateformes le respect des mesures de distanciation physique.

Le 29 octobre, lorsque le 2e confinement est décidé, tous les services de Sitreva étant suffisamment dotés en masques et gel hydroalcoolique, et le maintien de l'ouverture des écoles ne contraignant pas une partie du personnel à rester à domicile, l'ensemble des services de Sitreva demeure ouvert et opérationnel.

2 Septembre

La direction de l'Équipement lance les études de projets de réhabilitation du site sur lequel se trouvent la déchèterie et le centre de transfert de Dreux. Première étape : le démantèlement d'un vieux hangar occupant inutilement et dangereusement une place importante. Le démontage s'est déroulé en plusieurs étapes : mise en sécurité du site, enlèvement de 900 m² de toiture en fibrociment, de bardage et enfin sciage et broyage des murs en béton



suivi de l'évacuation des gravats. Ce chantier complexe n'a pas empêché la continuité de service et la déchèterie a pu rester ouverte. Ces travaux ouvrent la procédure de réflexion quant au réaménagement global du site en vue d'une optimisation et d'une sécurisation de l'activité.

Parallèlement, les travaux de mise aux normes se poursuivent sur les déchèteries de La Commune Nouvelle d'Arrou, Châteauneuf-en-Thymerais, Bû, Ivry-la-Bataille, Bonnelles, Saint-Chéron, avec la mise en place de nouveaux murets et garde-corps, extensions, citerne de rétention des eaux d'extinction d'incendie.

Au centre de transfert de Ouarville, une alvéole couverte et entourée de murs en béton à été mise en place pour éviter les envols sur



les terrains agricoles voisins.

21 Octobre

Le nouveau comité syndical est enfin installé, et son exécutif élu. Le second tour des élections municipales n'ayant eu lieu que le 28 juin, Sitreva a en effet dû attendre que les assemblées de ses membres soient elles-mêmes installées et aient désigné leurs délégués avant de réunir ces derniers.

Grâce à la révision statutaire adoptée le 13 novembre 2019 et qui devait entrer en vigueur sous la nouvelle mandature, la nouvelle assemblée de Sitreva est resserrée, comptant désormais 41 sièges, ce qui doit à la fois faciliter son administration et donner plus de



poids à chacun des élus la composant.

Au cours de cette séance, Monsieur Benoît PETITPREZ, seul candidat, est réélu à la présidence de Sitreva, à l'unanimité des voix. Sont également élus 12 vice-présidents, chacun en charge d'un champ de compétences déléguées par le président.

4 Novembre

Le comité syndical de Sitreva autorise son président à signer avec les sociétés Suez et La Tomate des frères Besnard, une convention tripartite de fourniture de chaleur. Dans le cadre de la nouvelle convention de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de l'UVE Uvéa de Ouarville, Sitreva avait en effet prévu qu'Uvéa ait la faculté de contractualiser elle-même des conventions de vente de chaleur à des tiers privés notamment pour mettre en œuvre deux projets déjà identifiés dans la convention de DSP et qui ont vocation à améliorer encore la performance énergétique de l'UVE:

- la production de tomates sous serres
- la production d'insectes à partir de biodéchets.

Les frères Besnard, ingénieurs et agriculteurs locaux, ont exprimé leur intérêt pour l'utilisation, dans le cadre de la création d'une activité de maraîchage sous serres, de la chaleur produite par Uvéa. Leur projet : construire des serres sur une emprise située à proximité de l'UVE, sur un terrain appartenant à Sitreva, et les alimenter en chaleur sous forme d'eau chaude, au moyen d'un réseau à construire entre les serres et l'UVE. Après usage thermique, l'eau serait restituée à Uvéa par une autre canalisation et à une température moindre. Uvéa, en sa qualité de délégataire exploitant l'UVE, apporterait la

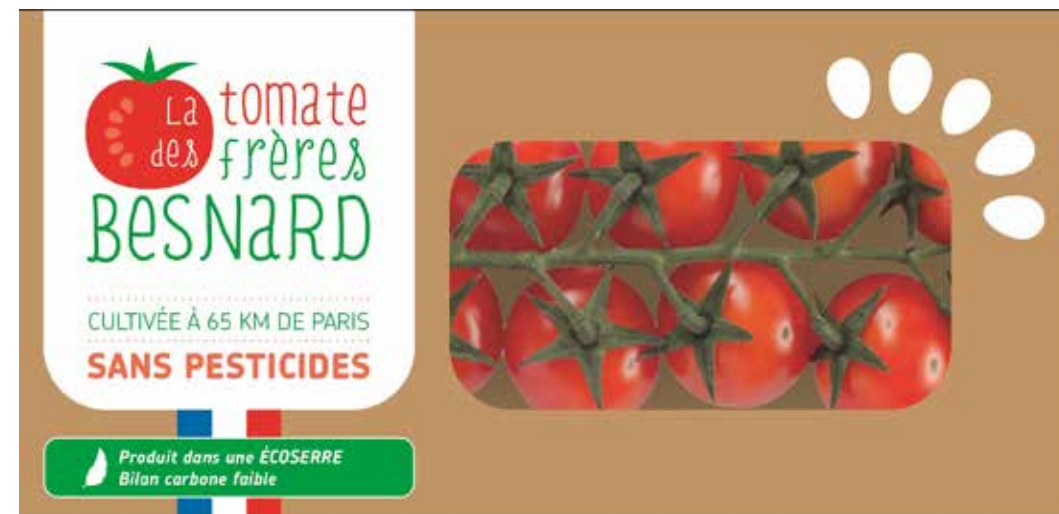
chaleur.

Les parties se sont rapprochées afin d'entériner les modalités techniques, administratives et commerciales de cette fourniture de chaleur, regroupées dans la convention que le président de Sitreva a été autorisé à signer. Celle-ci prévoit notamment que Sitreva sera financièrement intéressé à la fourniture de chaleur tandis que, disposant de la maîtrise foncière du terrain sur lequel est construite l'UVE, ainsi que du terrain sur lequel seront construites les serres maraîchères par La Tomate des Frères Besnard – la société que les deux frères ont fondée –, il mettra ce dernier à leur disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique.

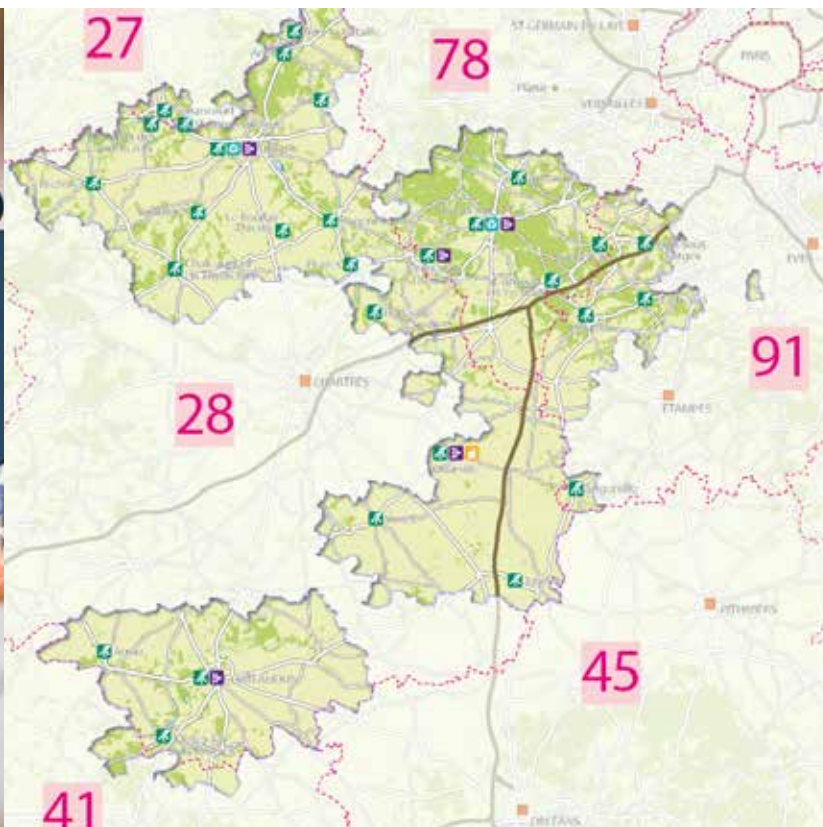
16 Décembre

Le Comité syndical autorise le président à signer l'acte d'acquisition du centre de transfert de Dreux. Dès que Sitreva s'est vu transférer la compétence du transfert des déchets ménagers sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux, l'exercice de celle-ci

en régie a été évoqué. Cependant le centre de transfert de Dreux est non seulement exploité sous contrat par la société SUEZ RV mais en est aussi la propriété. Dans la recherche de Sitreva d'un site pouvant accueillir son activité de transfert en régie, l'acquisition du site exploité par Suez a naturellement été privilégiée. A l'issue de discussions menées au cours de l'année, Suez a exprimé son accord pour céder le site au 1er janvier 2021, date à partir de laquelle Sitreva sera effectivement propriétaire du centre de transfert de Dreux, à l'instar des autres centres de transfert de son territoire. ■



Nos moyens



Territoire
et organisation

Ressources
Humaines

Equipements

Finances



Le territoire et l'organisation

Sitreva est un établissement public créé le 1er mars 1994 afin d'exploiter les déchèteries et d'effectuer le transport et le transfert, le tri, le traitement et la valorisation des déchets que ses membres lui ont confiés après les avoir collectés. Son siège est à Ouarville en Eure-et-Loir.

Sont membres de Sitreva :

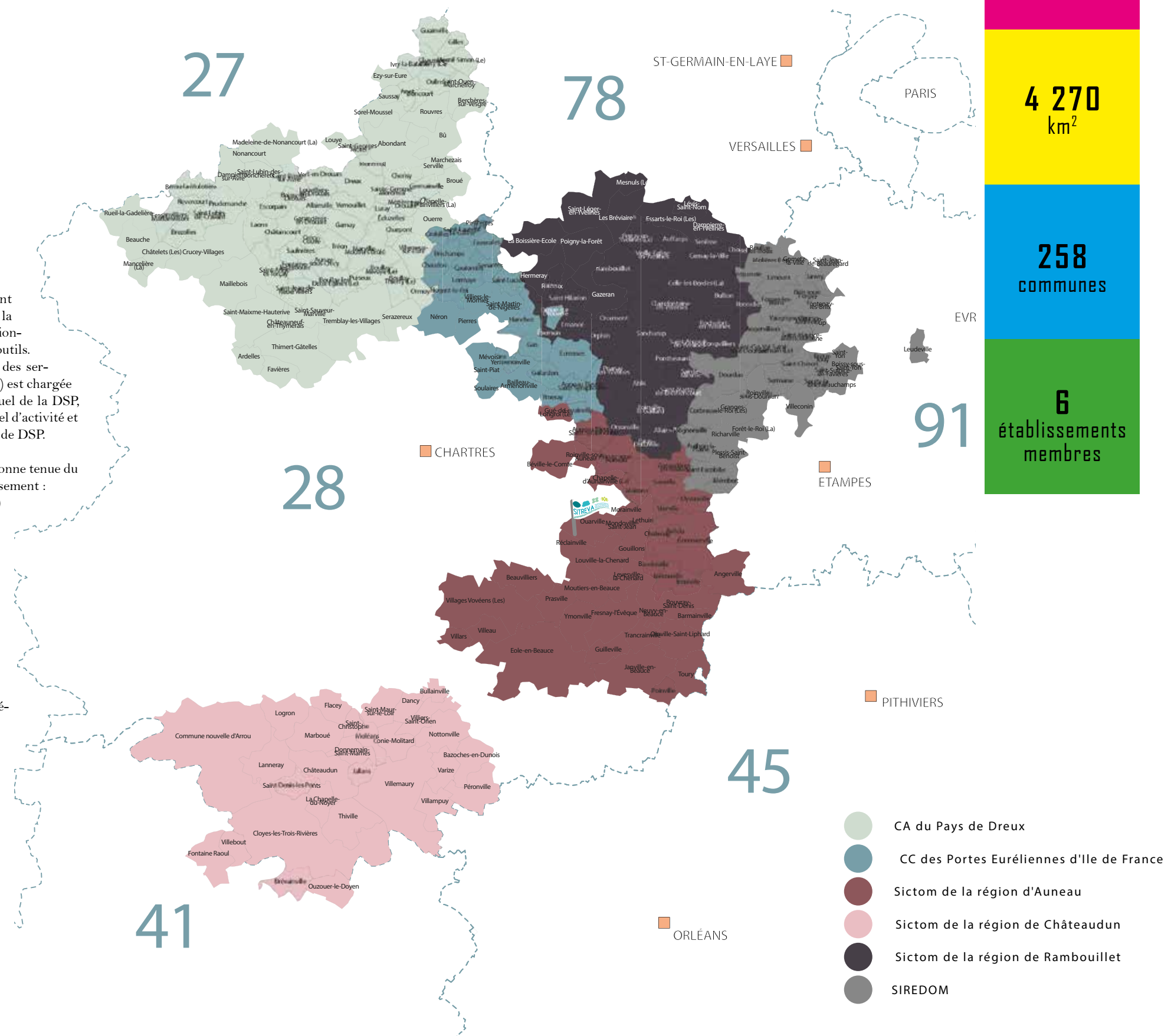
- La CA du Pays de Dreux
- La CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- Le SICTOM de la région d'Auneau
- Le SICTOM de la région de Châteaudun
- Le SICTOM de la région de Rambouillet.
- Le SIREDOM

Sitreva est administré par un organe délibérant composé de délégués désignés par ses membres : le Comité syndical. Celui-ci est ainsi composé de 41 conseillers syndicaux titulaires et 41 suppléants, désignés par les assemblées délibérantes des établissements membres de Sitreva, lesquelles sont issues des conseils communautaires des structures réunies au sein de ces établissements (à l'exception de la CA du Pays de Dreux et de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui sont membres directs de Sitreva). L'ensemble procède des 258 communes qui composent le territoire de Sitreva. Le comité syndical s'est réuni à 9 reprises en 2020, adoptant 69 délibérations.

Plusieurs commissions préparent les travaux du comité syndical et l'accompagnent dans ses missions. La commission d'appel d'offres (CAO) ouvre les offres remises par les candidats à un marché public et attribue les marchés publics. Elle s'est réunie 5 fois en 2020. La commission d'ouverture des offres de délégation de service public (COODSP) ouvre les offres remises par les candidats à une DSP et est consultée sur tout projet d'avenant à la convention de DSP. La commission des finances est consultée sur toutes les questions afférentes au budget et aux finances du syndicat. Elle s'est réunie 5 fois en 2020. La commission des déchèteries est consultée sur les conditions et les règles de fonctionnement du service d'accueil des usagers

dans nos déchèteries. La commission du traitement des déchets et du suivi de la DSP assure le suivi du fonctionnement de la DSP et de ses outils. La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est chargée de l'examen du rapport annuel de la DSP, de l'examen du rapport annuel d'activité et est consultée sur tout projet de DSP.

Deux instances assurent la bonne tenue du dialogue social dans l'établissement : Le comité technique (CT) donne un avis sur toutes les questions d'ordre collectif touchant aux ressources humaines. Il s'est réuni 3 fois en 2020. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est consulté sur tous les projets de décision relatifs à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il exerce en outre une mission de prévention, d'analyse et d'inspection en matière de conditions de travail et de santé. Il s'est réuni 1 fois en 2020. ■



375 611
habitants

4 270
km²

258
communes

6
établissements
membres

Composition du comité syndical



Stéphane LEMOINE
Président



Loïc BARBIER
1er vice-président
délégué aux déchèteries



Pierre-Yves KOPPE
2ème vice-président
délégué aux affaires générales, aux finances,
au patrimoine, et au contrôle de gestion



Jean-Yves DEBALLON
3ème vice-président
délégué aux relations extérieures et
institutionnelles en Centre-Val de Loire



Benoît PETITPREZ
4ème vice-président
délégué à la stratégie et aux affaires
juridiques



Bruno GUITTARD
5ème vice-président
délégué au suivi de la délégation de service
public



Christian SCHOETTL
6ème vice-président
délégué aux relations extérieures et
institutionnelles en Ile-de-France



Daniel MORIN
7ème vice-président
délégué au centre de tri



Virginie ROLLAND
8ème vice-présidente
déléguée à la communication



Eric SEGARD
9ème vice-président
délégué aux travaux et à l'équipement



Daniel COLLEU
10ème vice-président
délégué à l'exploitation et la valorisation



Nicolas BELHOMME
11ème vice-président
délégué à l'environnement



Sophie WILLEMIN
12ème vice-présidente
déléguée à la sûreté

Les autres conseillers syndicaux

Titulaires :

Christian ALBERT; Pierre BONNEAU; Françoise BORGET; Xavier CARIS; Denis CHERON; Mariam CISSE; Thierry CONVERT; Jean-Pierre CUYER; Emmanuel DASSA; Roland DEPARDIEU; Jean-Michel DUBIEF; Lise DUHAY; Jean-Louis FLORES; Nelson FONSECA; Jacques FORMENTY; Gérald GARNIER; Jacques GEFFROY; Jean-Marie GELE; Sylvain GUIGNARD; Jean-Paul JACQUET; Olivier LECOMTE; Pascal LEPETIT; Sébastien LEROUX; Jean-Louis RAFFIN; Gérard SOURISSEAU; Pascal TOUSSAINT; Jacques TROGER; Yves VILLATE.

Suppléants :

Talal ABDELKADER; Romuald AMELINE; Patricia BERNARDON; Jean-François BLANC; Alex BORNES; Mazid CALAS; Frédéric CALLU; Annie CAMUEL; Daniel CHAINTREUIL; Michel CRETON; Dominique DE VOS; Annick FRÉON; Julien GARCIA; Laëtitia GIRARD; Frédéric GIROUX; Gaétan GRANGIER; Sylvie HENAU; Evelyne HERON; Aïssa HIRTI; Edwige HUOT-MARCHAND; Arnaud JARDIN; Alain LAJUGIE; Vanessa LAMBOURG; Rodolphe LANGLAIS; Michaël LE SAULNIER; Pierre LEPORTIER; Yolande LETORT; Michel MALHAPPE; Sylvie MARGOT; Gilles MERCIER; Adrien MOCKELYN; Ismael NEHLIL; Josette PHILIPPE; Philippe POMMEREAU; Pierre SANIER; Jean-Claude SOLIGNAT; Olivier THOMAS; Jacky VANSO; Valérie VERDIER; Frédéric VEYE DIT CHARETON; Francis VIVAT.

La CA du Pays de Dreux

12

La CC des Portes Euréliennes
d'Ile-de-France

4

Le Sictom de la région d'Auneau

4

Le Sictom de la région de Châteaudun

4

Le Sictom de la région de Rambouillet

10

Le Siredom

7



41
sièges

Au sein de Sitreva, le nombre de sièges de chaque membre est déterminé au prorata de sa population sur la base d'un siège par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.



Les ressources humaines



Stéphane LEMDINE
Président

A l'exception de l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique et agroalimentaire de Ouarville, confiée à UVEA, filiale du groupe Suez, l'ensemble de la mission de Sitreva est assuré en régie. A ce titre, les effectifs sont riches d'une diversité d'activités et de métiers.

Structuration des services et formation professionnelle

Les effectifs de Sitreva sont répartis sur 258 emplois et composés de 201 agents de la fonction publique territoriale, titulaires ou en voie de titularisation, et de 57 agents contractuels de droit privé. L'essentiel de ces derniers est constitué de contrats Parcours Emplois Compétences (PEC) sur des postes d'agents valoristes au centre de tri Natriel à Dreux.

Issus majoritairement de la filière technique, les effectifs sont composés à 93,41 % d'agents de catégorie C, à 3,49 % d'agents de catégorie B et à 3,10 % d'agents de catégorie A.

Un important travail d'accompagnement de nos chefs d'équipe et responsables de services est conduit chaque année, visant à la fois à les professionnaliser dans leurs missions et à accélérer leur accès aux grades mieux adaptés de la fonction publique.

Ce travail s'intègre dans la politique de formation de Sitreva. A ce titre, 527 jours de formation ont été dispensés en 2020 pour l'ensemble des agents de Sitreva.

Effectifs en hausse : renforcement des services support suite à l'intégration complète du secteur de l'Agglo du Pays de Dreux

Au cours de l'année, 127 emplois ont été créés : 2 à la direction de l'équipement (1 assistante ; 1 mécanicien), 98 à la direction de l'exploitation de la valorisation (4 agents de quai ; 2 adjoints administratifs ; 1 agent de caractérisation ; 57 agents de tri ; 3 chefs d'équipes ; 2 électromécaniciens ; 2 opérateurs polyvalents presse ; 5 conducteurs d'engins ; 2 agents d'entretien ; 3 assistantes de direction ; 13 chauffeurs ; 1 conseillère en insertion professionnelle ; 1 Responsable adjoint chargé de la maintenance ; 1 Responsable adjoint chargé de l'exploitation ; 1 Responsable territorial d'exploitation et de valorisation), 1 à la direction des Affaires juridiques (agent référent de la sécurité), 23 à la direction des déchèteries (22 agents de déchèterie ; 1 responsable territorial), 1 à la direction des ressources humaines, 2 à la direction générale (1 agent d'accueil et 1 agent chargé de la communication) faisant passer le nombre d'emplois ouverts au

tableau des emplois de 131 à 258.

La mesure du taux d'administration du territoire de Sitreva confirme la constance de l'effort de rationalisation, celui-ci s'établissant à 0,68 agent pour 1000 habitants.

La maîtrise rationnelle de l'effectif permanent implique cependant qu'il puisse aussi être de façon souple fait appel à des renforts temporaires en saison haute. L'activité de Sitreva, en particulier dans ses déchèteries, est en effet très impactée par la saisonnalité – les quantités produites de déchets augmentent fortement au printemps et en été –, nécessitant le recours annuel à des agents saisonniers pour des missions temporaires de remplacement ou de renfort qui garantissent la continuité du service public. 58 salariés ont à ce titre travaillé au sein de Sitreva en 2019 dans le cadre de contrats ne pouvant excéder 6 mois.

En outre, Sitreva accueille régulièrement des jeunes en contrat d'apprentissage ou bien en stage.

Permanence du dialogue social

Le Comité technique a été réuni à 3 reprises en 2020, appelé à donner son avis notamment sur les évolutions du tableau des emplois ou le plan de formation. Dans le même esprit d'encouragement du dialogue social, 505 heures ont été accordées durant l'année 2020 aux représentants du personnel pour se consacrer à leur action.

Accidentologie

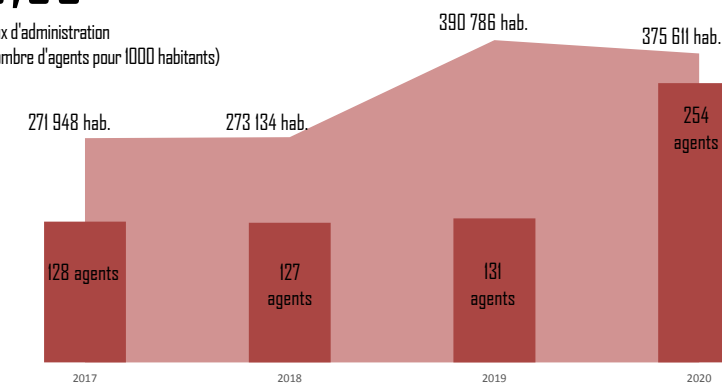
Le nombre d'accidents du travail ou de service survenus en 2020 est en légère baisse par rapport à 2019 (18 contre 21). En revanche, le nombre de jours d'arrêt pour accidents est croissant (411 jours contre 698 jours en 2020, dont 223 jours pour des accidents survenus en 2019).

La gestion de la crise sanitaire par SITREVA

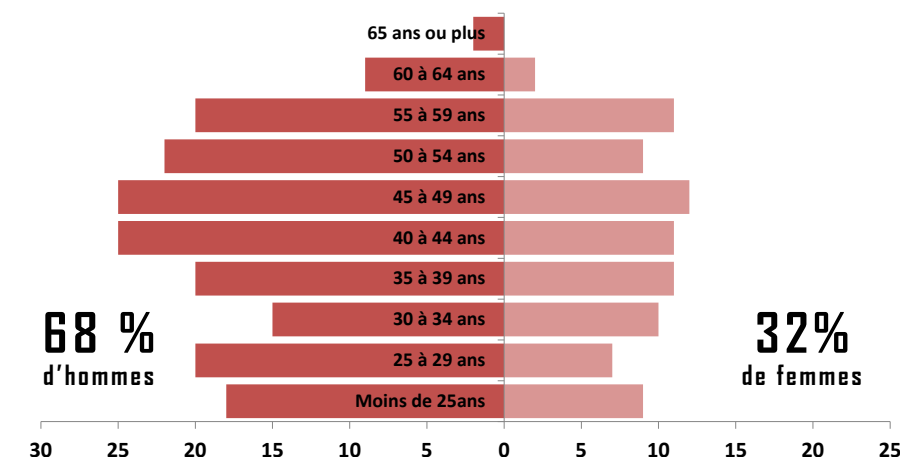
Évolution de l'effectif permanent et de la population

0,68

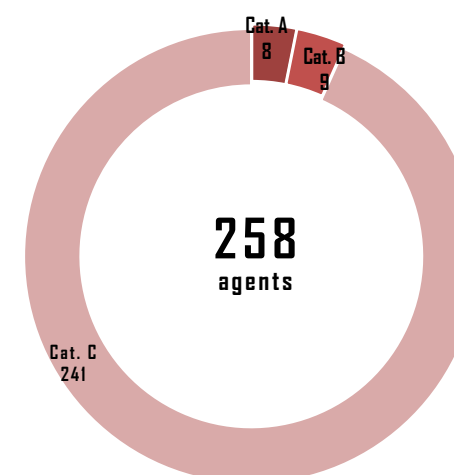
taux d'administration
(nombre d'agents pour 1000 habitants)



répartition de l'effectif par âge et sexe



répartition de l'effectif par catégorie d'emploi



201
emplois publics
57
emplois privés

23%
part de la masse
salariale dans les
dépenses
de fonctionnement

527
jours
de formation

3
réunions
du comité
technique

505
heures
accordées
aux délégués du
personnel

17
accidents
du travail

1
réunion
du CHSCT

Le 17 mars 2020, la France a été plongée dans un confinement afin de ralentir la progression du virus Sars-CoV-2 responsable de la Covid-19. Les activités dites indispensables au fonctionnement du pays ont toutefois été maintenues à la demande du gouvernement.

L'activité de collecte des ordures ménagères a, à ce titre, été maintenue. Aussi, les agents affectés sur nos centres de transfert et une partie des effectifs affecté sur le centre de tri Natriel ont été mobilisés afin d'assurer une continuité d'activité. SITREVA a dû revoir son organisation afin de garantir la sécurité des intervenants.

Durant les premières semaines du confinement, les déchèteries étaient fermées au public. Le 4 mai 2020, l'activité en déchèterie a pu reprendre progressivement, une fois les mesures permettant d'assurer la sécurité des agents et des usagers réunies : constitution des équipes selon la situation administratives des agents (agent disponible, agent en arrêt maladie, agent cas contact, agent en situation de garde d'enfant...) ; rédaction et transmission de protocoles sanitaires aux intervenants ; distribution des équipements de protection individuelle aux intervenants ; réajustement des modalités d'accueil des usagers en déchèteries.

Le personnel administratif de SITREVA a poursuivi son activité à distance, sans interruption, grâce aux dispositions du télétravail.

Durant la fin du mois d'avril 2020, SITREVA a organisé le retour progressif de son personnel sur site grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire strict : une organisation en roulement ou en horaires décalées a été mise en place afin de limiter les croisements entre agents dans les locaux, les modalités d'utilisation des locaux collectifs ont été définies et communiquées aux agents (nombre d'agents autorisé à fréquenter en même temps les vestiaires, les salles de pause, les salles de réunion ...), des cloisons amovibles en plexiglas ont été installées sur certains postes de travail. Deux bases de vie ont été installées sur le parking du centre de tri Natriel afin d'assurer la sécurité des agents durant les temps de change et les temps de pause. Le protocole de nettoyage des locaux a été mis à jour selon les recommandations inscrites sur le protocole national permettant de lutter contre la Covid-19 ; des stations de distribution de gel hydro alcoolique ont été installées sur nos sites, des lingettes désinfectantes et des solutions permettant la désinfection des surfaces ont été mises à disposition dans toutes nos installations.

Les agents se sont vus remettre des équipements de protection individuelle : des masques chirurgicaux dans un premier temps puis des masques en tissu dans un second temps, des petits flacons de gel hydro alcoolique individuels.

SITREVA avait souscrit en 2016, à un service de soutien et d'accompagnement psychologique, ce service est resté actif durant les périodes de confinement afin de permettre l'accompagnement des agents qui en ressentaient le besoin.

Des supports de communication à destination des agents ont été diffusés sur :

- le respect des gestes barrières,
- les symptômes de la Covid-19 et le comportement à adopter,
- l'utilisation des masques,
- l'utilisation du gel hydro alcoolique.

Des affiches à destinations des usagers ont été apposées sur nos différents sites (une affiche sur le respect des mesures de distanciation physique et une affiche sur le port obligatoire du masque sur nos installations). Les services en contact avec le public ont ajusté certaines pratiques afin de supprimer au maximum la manipulation de supports (cartes d'accès en déchèterie, bons de pesée...) entre agents et entre agent et intervenants extérieurs.

Les services de SITREVA et les élus se sont mobilisés auprès des agents dans la mise en des mesures de prévention. Comme un certain nombre d'établissement en activité durant cette période de crise sanitaire, quelques agents SITREVA ont été touchés par la Covid-19 et d'autres ont été cas contact. SITREVA a dû se réorganiser en conséquence afin de permettre un maintien de l'activité.

Grâce aux mesures de prévention imposées sur le terrain et grâce à l'implication des agents, SITREVA n'a pas connu de transmission de la Covid-19 entre agents au sein de ses locaux.

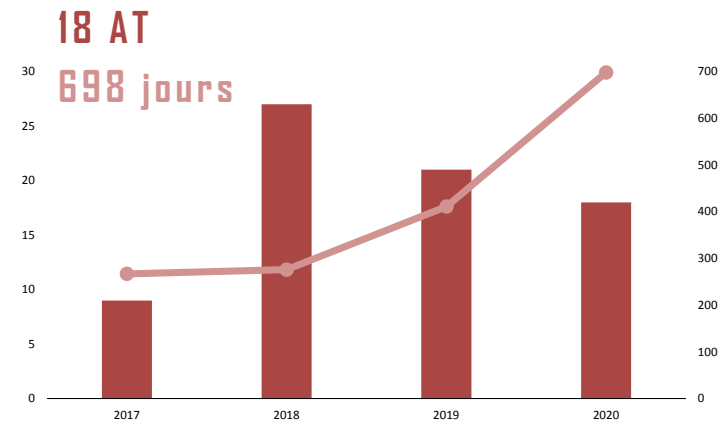
La mise en place et l'actualisation dès que nécessaire du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des agents face à l'épidémie de Covid-19 au sein des installations de SITREVA est nécessaire afin de préserver la santé de tous.

Les dépenses liées aux mesures de prévention mises en place en 2020 représentent 56 864€, il s'agit ici des dépenses directes. Les mesures de prévention quant à la protection des agents et des usagers mises en place par SITREVA restent en vigueur en 2021. ■

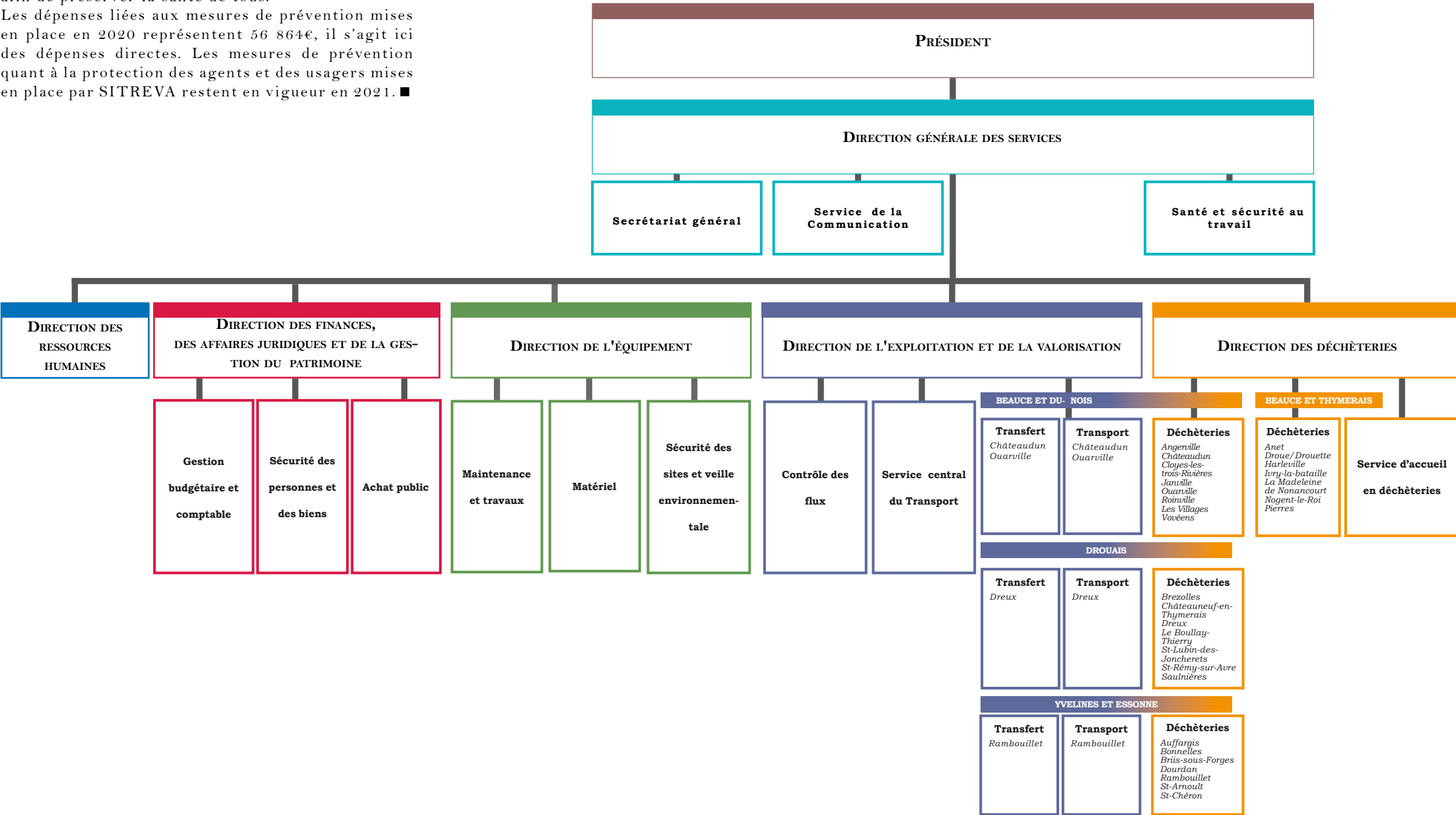
Les équipements mis à disposition pendant la crise sanitaire

Équipements	Quantités
Combinaisons	10
Masques chirurgicaux	6370
Masques FFP2	270
Masques en tissus	7782
Stations de distribution de gel	14
Gel hydro alcoolique	221 litres
Solutions désinfectantes pour surfaces	60 litres
Détergent pour lavage des mains	115 litres
Lingettes désinfectantes	16000
Essuie-mains	681 rouleaux
Cloisons en plexiglas	3
Bases de vie (centre de tri)	2

Accidents de travail et jours d'arrêts



Organigramme des services



Les équipements



Eric SEGARD
Vice-Président délégué aux travaux et à l'équipement

Des équipements indispensables aux exigences du service public en secteur rural

Afin d'exercer leurs missions de service public de gestion des déchets ménagers malgré les contraintes fortes de leur territoire – faible densité des bassins de population, éloignement des lieux de collecte des sites de traitement – Sitreva et ses membres se sont dotés d'un ensemble d'équipements qui assurent un complet maillage du territoire garantissant à la fois proximité du service rendu à la population et gains logistiques indispensables à l'équilibre économique du service.

Sitreva dispose ainsi de 5 centres de transfert et d'une flotte de 27 camions tracteurs et porteurs qui optimisent le transport des déchets collectés vers leurs sites de traitement. 30 déchèteries sont par ailleurs réparties sur tout le territoire, soit 1 pour 12 500 habitants, limitant les déplacements des administrés pour effectuer leur geste de tri. Enfin, Sitreva possède son centre de tri et son unité de valorisation énergétique.

Le matériel roulant

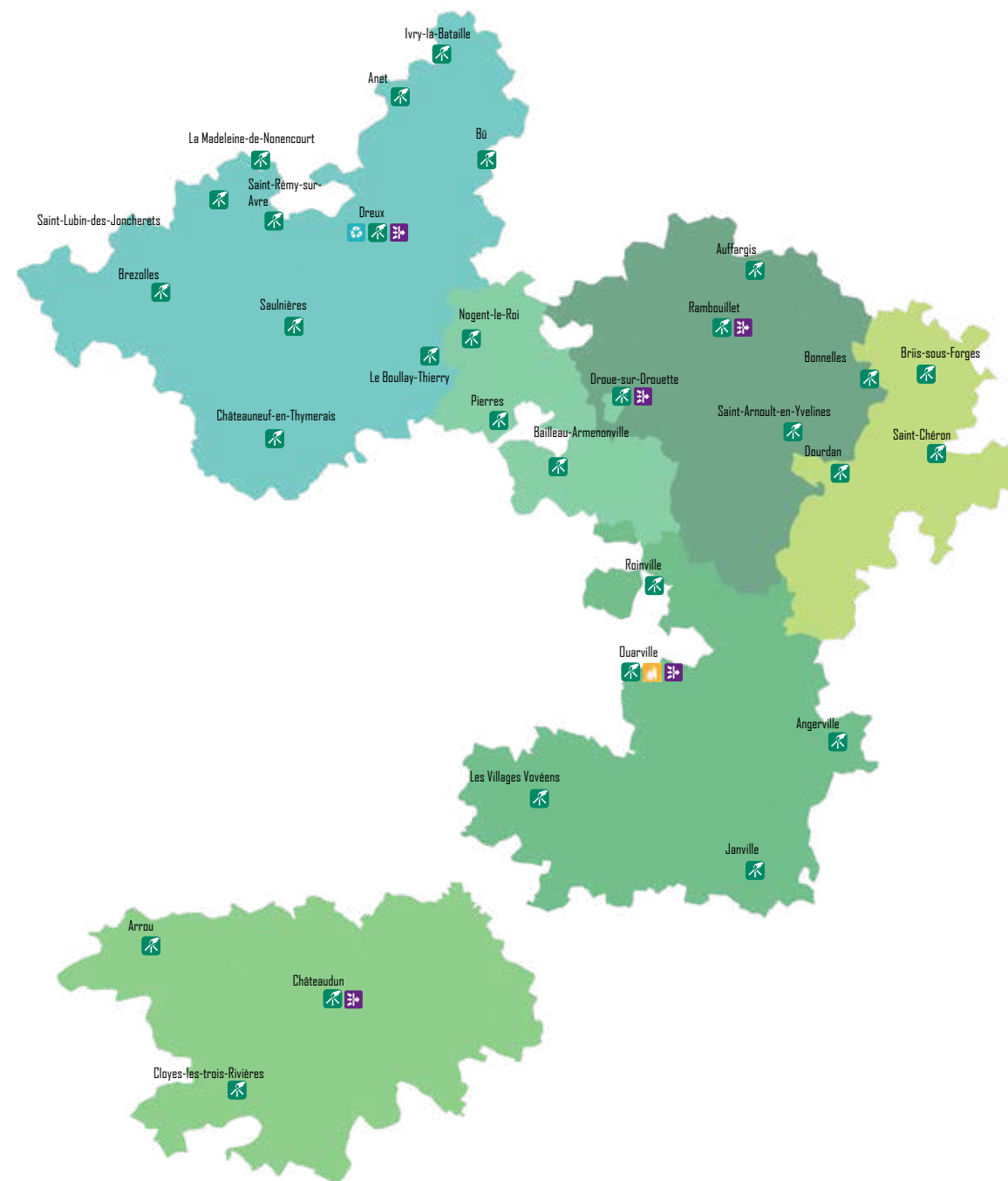
Le transport et le transfert étant deux activités majeures de Sitreva, le matériel nécessite une attention de tous les instants. Un entretien régulier et permanent associé à un renouvellement pluriannuel nous permettent d'avoir un matériel roulant fiable et performant.

En 2020, 2 tracteurs de parcs, 2 chariots élévateurs et 2 chargeuses télescopiques pour le centre de tri Natriel, 4 remorques FMA pour les centres de transfert, ont été achetés. Certains équipements en fin de vie ont par ailleurs été vendus.

Le service transport est doté de 13 camions tracteurs routiers en régie et 8 en location, 13 camions porteurs en régie et 6 en location, 43 semi-remorques à fond mouvant, 28 remorques de type travaux publics, 6 compacteurs mobiles sur berce et 300 caissons de déchèteries.

Le service transfert est quant à lui doté de 7 tracteurs de parc, 6 pelles mécaniques, 4 chargeurs, 2 Merlo, 5 chariots élévateurs. ■

Pour accomplir sa mission de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers, Sitreva est doté d'un équipement industriel lourd exploité en DSP (unité de valorisation énergétique), ou en régie (centre de tri, centres de transfert, déchèteries, engins de manutention et véhicules de transport).



5
centres
de transfert

30
déchèteries

1
centre de tri

1
unité de
valorisation
énergétique



Les déchèteries

Les déchèteries sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature.



Les centres de transfert

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière.



Le matériel de transfert et de transport

Assurant en régie le transfert et le transport d'une partie des déchets qui lui sont confiés, Sitreva est doté de : 40 camions (14 en location), 43 semi-remorques FMA, 28 semi-remorques TP, 5 semi-remorques compactrices, 7 tracteurs de parcs, 6 Packmat, 19 engins de chargements (3 en location), 300 caissons de déchèterie. Le matériel est entretenu pour partie en régie.



Le centre de tri Natriel

Situé à Dreux, d'une capacité annuelle de 30 000 tonnes, il sert à optimiser la valorisation des déchets en triant les emballages issus des collectes réalisées par les établissements membres. Il est géré en régie par Sitreva.



L'unité de valorisation énergétique Uvéa

Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'UVE est exploitée en Délégation de Service Public (DSP) par la société VALORYELE. D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, elle peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.

Les finances



Pierre-Yves KOPPE

Vice-Président délégué aux finances, au patrimoine, et au contrôle de gestion

Le budget primitif affichait une section de fonctionnement excédentaire, dégagant un résultat prévisionnel de + 1 496 304,79 €. A l'issue de l'exercice, celle-ci dégage un solde positif de + 2 186 538,76 €, soit un excédent supérieur de 690 233,97 € à celui attendu.

Plus précisément, la capacité d'autofinancement (CAF, ou épargne brute) du syndicat à l'issue de l'exercice, c'est-à-dire l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie), est de 5 112 743,56 €, en hausse de 619 495,17 € par rapport au budget primitif.

Ainsi, les marges ménagées par le budget ont non seulement été préservées mais encore renforcées.

L'impact budgétaire de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour l'endiguer, qui ont fortement perturbé les conditions d'exploitation, semble donc avoir été neutralisé : de fait, le cumul des opérations réelles regroupées au sein des pôles Traitement des déchets (pôle budgétaire n°1) et Gestion du syndicat (pôle budgétaire n°2), présente au CA un écart faible de - 0,51 % avec son montant au BP (16 484 345,42 € au CA contre 16 568 325,49 € au BP, soit une différence de 83 980,07 €). Mais cette apparente stabilité ne doit pas masquer l'impact réel de la crise. Le Traitement des déchets a ainsi vu son poids net (4 918 915,36 €) augmenter de 1 021 622,70 € (+ 26,21 %) par rapport au BP : la raison en incombe d'une part au recours plus important que prévu à l'incinération comme solution alternative de traitement des emballages non triés à Natriel, et d'autre part aux pertes de recettes de valorisation (recettes filières et soutiens) que la baisse des charges de traitement consécutive à la baisse des tonnages traités n'a que partiellement compensée. Quant à la Gestion du syndicat, elle voit inversement son poids net (11 565 430,06 €) diminuer de 1 105 602,77 € (- 8,73 %) par rapport au BP, pour deux raisons : d'une part les produits des apports extérieurs se sont avérés plus importants qu'attendu, notamment grâce au rattrapage sous-évalué des conventions de coopération avec les collectivités voisines ; d'autre part, les charges opérationnelles et de structure, au-delà de l'emploi raisonné qu'en font habituellement les services de Sitreva, témoignent du ralentissement voire de l'arrêt d'une partie de l'activité pendant et après

Les dépenses courantes de Sitreva sont générées par deux pôles principaux : le traitement des déchets, la gestion du syndicat.

Ces deux postes de dépenses sont financés par les contributions des membres de Sitreva, dont les taux sont définis chaque année en fonction des besoins du Syndicat et des choix de son Comité syndical, qui sont assises à la fois sur la population et sur la quantité de déchets issus du territoire de chaque membre.

Les autres postes budgétaires procèdent du fonctionnement habituel d'un établissement public : équipement, opérations ponctuelles, emprunt, remboursement de dette.

le premier confinement, en particulier du centre de tri Natriel qui a été arrêté pendant un mois et n'a ensuite repris que de façon progressive, et dont la charge qu'il représente pour Sitreva, en partie proportionnelle aux tonnages qui y sont réceptionnés, a naturellement baissé.

Au demeurant, les raisons de l'amélioration du résultat doivent plutôt être recherchées parmi les deux autres pôles budgétaires :

- La participation des membres (pôle budgétaire n°4) génère sur l'exercice un produit net supérieur de 334 200,76 € à celui prévu au budget (21 10 461,68 € contre 20 876 260,92 € au BP). Si le volume des participations a suivi à la baisse celui des tonnages pris en charge (- 1 027 50,99 €), les membres du syndicat pâtissent cependant de la baisse conséquente des recettes de valorisation (filières et soutiens) reversées (- 1 361 951,75 €).

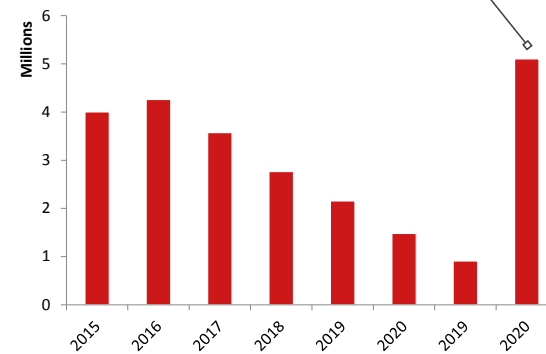
- Les opérations ponctuelles procurent également au syndicat un produit net supplémentaire de 196 707,28 € par rapport au BP, essentiellement grâce à la faible mobilisation de la ligne des dépenses imprévues.

La CAF retrouve ainsi à l'issue de l'exercice 2020 un niveau comparable à celui de 2016, alors que le syndicat subissait depuis 2017 le resserrement récurrent de ses capacités, dont la première cause était la sortie de l'Arpajonnais : du fait de celle-ci, le syndicat avait subi un décrochage de ses ressources supérieur à la réduction de ses dépenses. En témoignait la CAF hors opérations ponctuelles (c'est-à-dire essentiellement hors indemnisation de la sortie de l'Arpajonnais) : celle-ci était descendue de 4 460 031,42 € en 2016 à 2 290 198,70 € en 2017, 2 453 805,34 € en 2018 et 2 635 58,71 € en 2019. Elle est à l'issue de l'exercice 2020 égale à 4 730 723,32 € : il est en effet remarquable que malgré l'inscription en recettes de l'annuité de 1 124 299,84 € de l'indemnité de sortie de l'Arpajonnais, l'apport des opérations ponctuelles reste relatif dans l'épargne finale dégagée par le syndicat à l'issue de l'exercice. ■

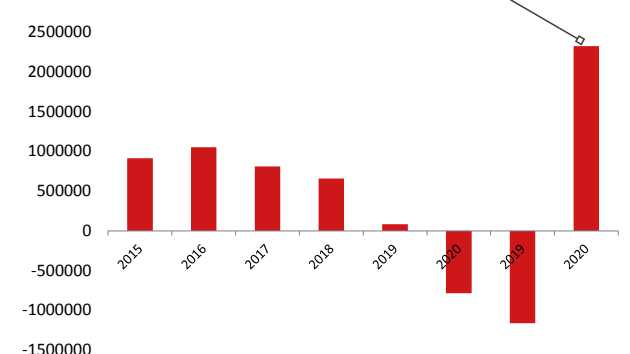
4 918 788,22 €
coût net des
processus de
traitement
(hors part fixe de la DSP)

3,1 ans
capacité de
désendettement

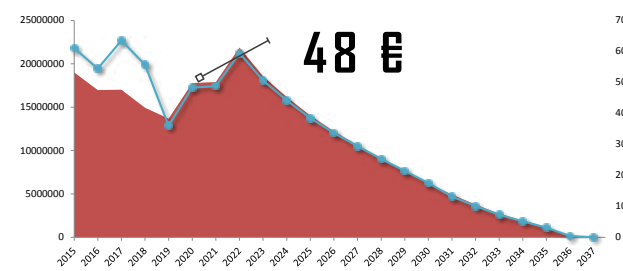
L'épargne brute (CAF)
5 105 150 €



L'épargne nette
2 320 959 €

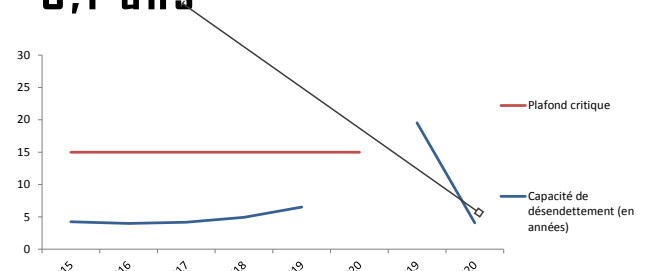


Le capital restant dû au 1^{er} janvier
2021
14 995 183 €



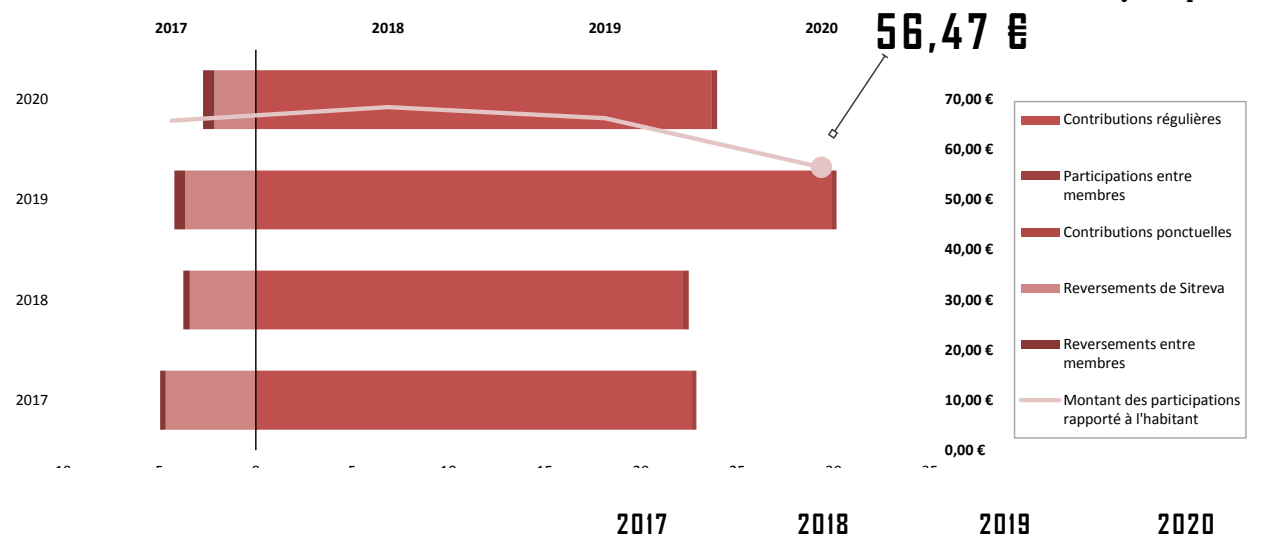
La capacité de désendettement

3,1 ans



La contribution nette moyenne par habitant

56,47 €

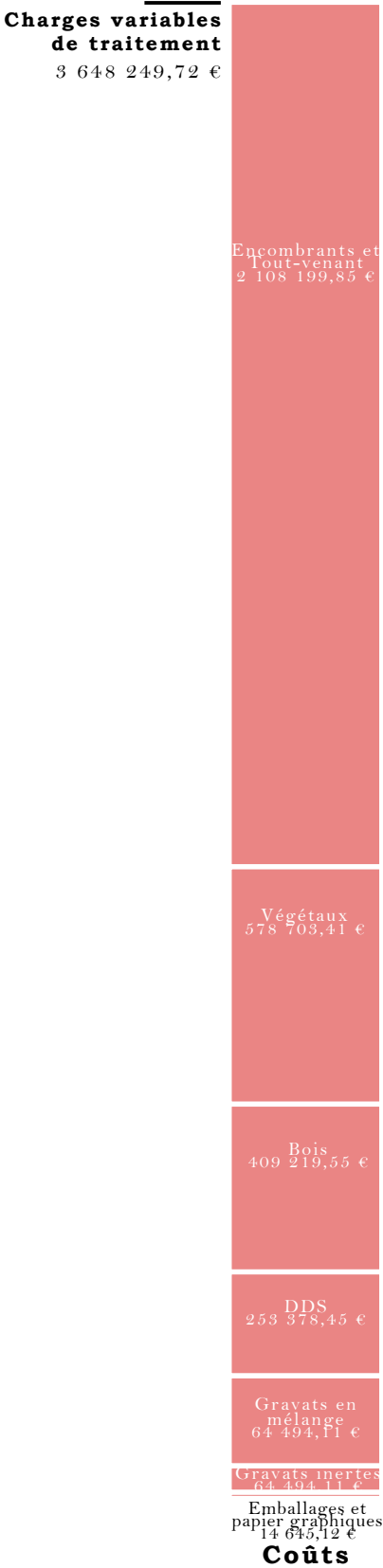


	2017	2018	2019	2020
CAF brute	3 574 073 €	2 766 865 €	910 208 €	5 105 150 €
CAF nette	809 457 €	658 354 €	-1 161 596 €	2 320 959 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	107 €	99 €	87 €	81 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	120 €	109 €	90 €	95 €

Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	17 €	12 €	9 €	17 €
--	------	------	-----	------

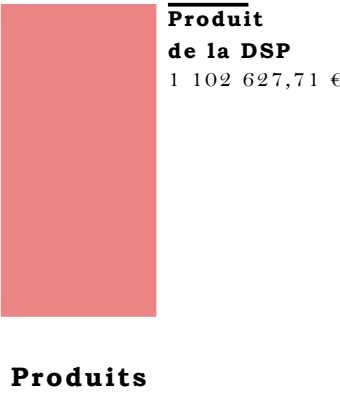
Encours de la dette au 31 décembre	14 938 598 €	13 680 097 €	15 122 627 €	14 995 183 €
Encours de la dette (par habitant)	55 €	50 €	39 €	40 €
Capacité de désendettement (en années)	4.2	4.9	16.6	3.1

Coûts et produits du traitement
hors DSP

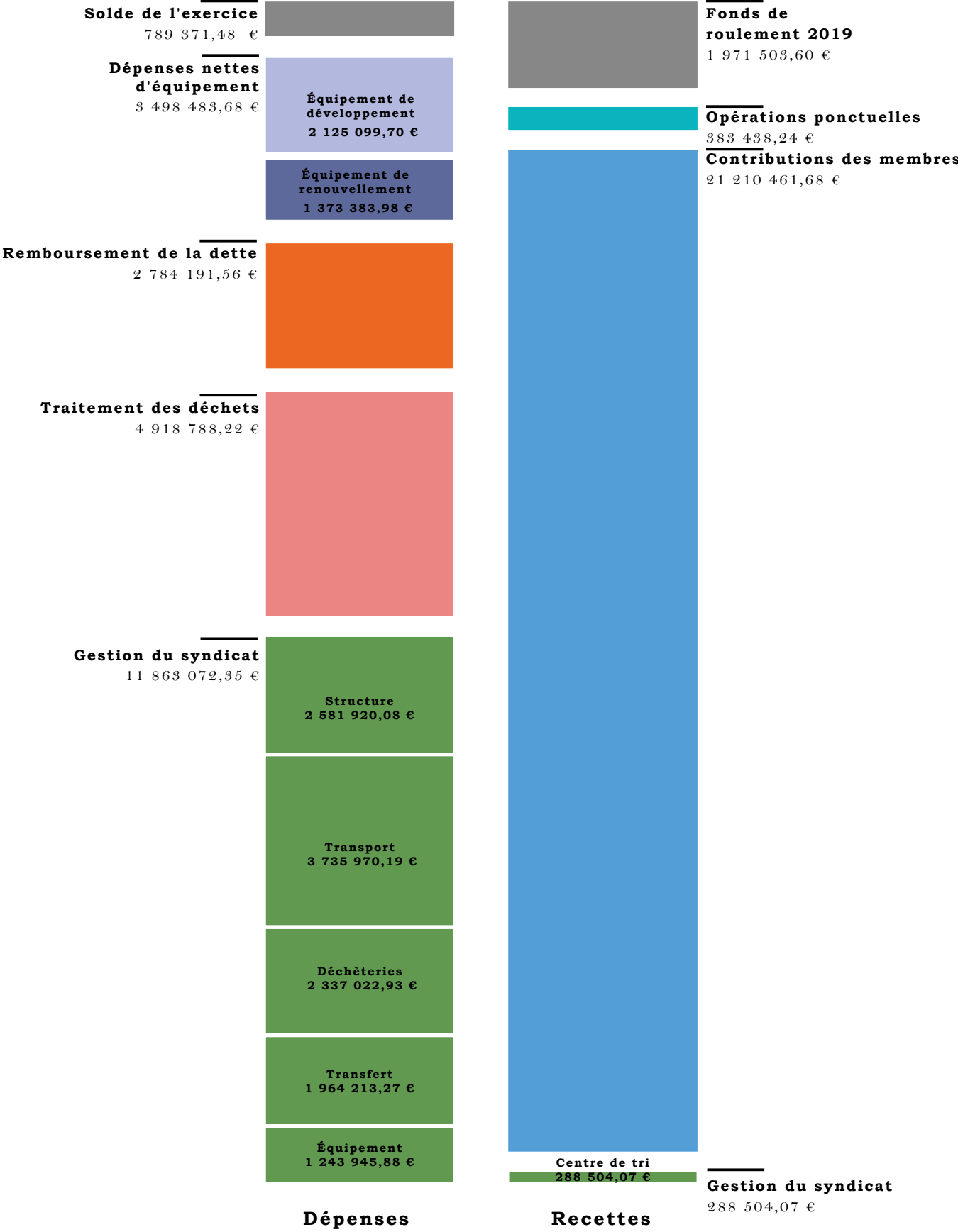


Recettes des filières de traitement
934 589,89 €

Coûts et produits du traitement
sous DSP



L'équilibre final de l'exercice budgétaire 2020



Détail des pôles budgétaires

Le traitement des déchets	Charges du traitement	9 026 843,03 €
	Charges fixes de la DSP	488 247,76
	Charges variables de la DSP	4 884 472,69
	Autres charges variables de traitement	3 654 122,58
	Produits du traitement	4 108 054,81 €
	Produits fixes de la DSP	1 102 627,71
	Produits variables de la DSP	0,00
	Recettes des filières de traitement	914 745,62
	Soutiens des éco-organismes	2 090 681,48
Poids net du pôle budgétaire		-4 918 681,22 €
La gestion du syndicat	Frais de gestion	16 494 129,27 €
	Frais de personnel	9 372 780,32
	Charges financières	460 071,36
	Charges opérationnelles et de structure	6 661 277,59
	Produits de gestion	4 919 60,99 €
	Remboursements sur charges de personnel	619 260,53
	Produits des apports extérieurs	2 715 520,11
	Revenu des immeubles hors DSP	52 181,47
	Poids net du pôle budgétaire	-11 574 568,28 €
Les contributions des membres	Reversements	2 733 184,81 €
	Produits de la participation	23 943 646,49 €
	Contributions régulières	23 672 049,58
	Contributions ponctuelles	-2 642,86
	Participations entre adhérents	274 239,77
	Poids net du pôle budgétaire	21 210 461,68 €
Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	2 193 571,94 €
	Charges exceptionnelles	70 371,94
	Provisions et dépenses imprévues	2 123 200,00
	Produits Ponctuels	2 577 010,18 €
	Produits exceptionnels	1 492 010,18
	Reprises sur provisions	1 085 000,00
Poids net du pôle budgétaire		383 438,24 €
Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	2 784 191,56€
	Remboursement dettes	2 784 191,56
	Dépenses imprévues I	0,00
	Ressources propres	0,00 €
	Ventes	0,00
Poids net du pôle budgétaire		-2 784 191,56 €
Les équipements de renouvellement	Équipements de renouvellement	1 373 383,98 €
	Subvention des Équipements de renouvellement	0,00 €
	Poids net du pôle budgétaire	-1 373 383,56 €
Les équipements de développement	Équipements de développement	2 155 099,70 €
	Subvention des Équipements de développement	30 000,00 €
	Poids net du pôle budgétaire	-2 125 099,70 €
Emprunt	Emprunts	0,00 €
	Poids net du pôle budgétaire	0,00 €

Fonctionnement

Investissement



Chantier de construction des serres à tomates - Ouarville

Notre activité

environnement

communication

tri

déchèteries

transport

transfert

valorisation



L'environnement



Nicolas BELHOMME

Vice-Président délégué à l'environnement

Valoriser les déchets pour réduire la consommation des ressources naturelles

Depuis de nombreuses années, Sitreva choisit des solutions de traitement des déchets qui lui sont confiés qui réduisent son empreinte environnementale et contribuent à ralentir la consommation de nos ressources naturelles.

En 2020, dans le respect du principe de proximité, 95 % des déchets traités par Sitreva sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100km autour de son principal site de traitement, l'UVE de Ouarville. 86 % des déchets ont été traités localement, c'est-à-dire en Eure-et-Loir et en Île-de-France.

En outre, 88 % des déchets traités, soit 2018 058 t, ont été recyclés sous forme de matière ou d'énergie dans les processus de production et de consommation et ont contribué d'autant à la réduction de la consommation des ressources naturelles.

Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l'UVE n'élimine pas seulement les déchets en les incinérant mais les valorise, d'abord en source d'énergie renouvelable, puis sous forme de matériaux.

La chaleur produite par la combustion des déchets est récupérée pour produire de la vapeur surchauffée afin de mettre en action un turbo alternateur qui crée de l'électricité. 61 964 MWh ont été produits dont 47 819 ont été vendus sur les réseaux, le reste servant au fonctionnement de l'usine.

A l'issue de la combustion, les matières résiduelles sortant du four – les mâchefers, composés de résidus minéraux fêeux et non fêeux – sont valorisées : les métaux sont refondus pour l'industrie sidérurgique et les minéraux sont valorisés en matériaux de technique routière comme solution alternative au calcaire. En 2020, 26 160 tonnes de mâchefers ont été produites ainsi que 2 525 t de métaux ferreux et non ferreux.

Garantir l'intégrité environnementale de nos installations

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement sont désignées communément sous l'appellation « installations classées pour la protection de

Traiter et valoriser les déchets préserve notre environnement, telle est la mission de service public dont Sitreva a la charge et que nous exerçons en poursuivant l'objectif de préservation maximale des ressources naturelles. En outre, la dangerosité particulière de certains des déchets que nous réceptionnons implique des mesures spécifiques de stockage et de transport, et une vigilance constante. La responsabilité environnementale de Sitreva s'étend aux équipements dévolus au service dont nous sommes responsables, qui doivent eux-mêmes laisser sur l'environnement une empreinte minime. Sitreva veille au respect des réglementations et normes en vigueur concernant toutes ses installations.

l'environnement » (ICPE) et sont soumises à une législation et une réglementation particulières. Localement, ce sont les services de l'Inspection des installations classées, au sein des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) pour l'Île-de-France, qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

En relation avec ces services d'inspection, Sitreva veille à la conformité permanente de ses installations classées aux normes exigées par la réglementation.

Tous les sites exploités par Sitreva sont des ICPE : l'usine de valorisation énergétique de Ouarville, le centre de tri de Rambouillet, les centres de transfert, et les déchèteries.

Si le contrôle périodique de la conformité à la réglementation de nos ICPE soumises à enregistrement (tous les cinq ans) ou autorisation (tous les sept ans) est réalisé par les services de l'État, celui de nos installations soumises à déclaration doit être réalisé tous les cinq ans par Sitreva, par le biais de cabinets privés spécialisés dont les rapports sont transmissibles aux services de l'État.

Dans ce cadre, toutes les installations classées de Sitreva ont été contrôlées au cours des dernières années : en 2020, 5 inspections ont été effectuées par l'État tandis que Sitreva a effectué 7 audits internes. Ces contrôles ont permis de déceler des non-conformités majeures et de mettre en oeuvre les actions correctives. ■



42 formations initiales incendie + 42 formations en recyclage incendie



séparateurs à hydrocarbures installés sur leurs réseaux d'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement.
32 curages de déboucheurs



Audit interne - centre de tri Natriel

Non-conformités majeures relevées et résolues en 2020

► Bonnelles

Absence d'outil pour soulever la plaque permettant d'accéder à la vanne d'obturation des eaux d'incendie.

↳ Une poignée a été installée sur le regard d'accès à la vanne d'obturation des eaux incendies.

► Saint-Arnoult

Personnel stagiaire et saisonnier non formé à la fermeture des dispositifs de rétention des eaux incendie.

↳ Saisonniers formés si service SSVE informé + travail en cours de la direction déchèterie sur le parcours de formation des saisonniers.

Absence de dispositif de rétention sous le bidon servant de réception des huiles végétales.

↳ Rétention installée + commande de 25 rétentions pour installation sur l'ensemble des sites concernés.

► Déchèterie de Dreux

L'exploitant reçoit des déchets interdits (pneumatiques) et non autorisés (bois, cartouches d'encre, lampes, néons, textile) sur le site et dépasse les volumes de déchets prescrits pour les déchets diffus spécifiques et les déchets d'équipement et d'ameublement.

↳ Sera résolue à la fin du projet de rénovation du centre de transfert et de la déchèterie de Dreux.

L'exploitant exerce une activité de transit et regroupement de déchets non inertes et de déchets non dangereux de bois sans les déclarations requises.

↳ Sera résolue à la fin du projet de rénovation du centre de transfert et de la déchèterie de Dreux.

Les piétons ne circulent pas de manière sécurisée entre chaque zone possible de dépôts de déchets.

↳ Pris en compte dans le projet futur.

L'exploitant n'est pas en mesure de justifier la disponibilité des moyens en eau en cas d'incendie.

↳ Demande des rapports de vérification des poteaux incendie. Les moyens en eau en cas d'incendie sont :
» Une réserve incendie de 230 m3 ;
» Un poteau incendie situé rue Notre Dame de la Ronde ayant un débit de 170 m3/h sous 1 bar.

► Centre de tri Natriel

Le site n'est pas équipé d'un système de détection automatique et d'alarme incendie pour les bâtiments fermés où sont entreposés des produits ou déchets combustibles ou inflammables.

↳ Un SSI va être installé en 2021 (prévu pour septembre)

86 %
de déchets
traités
localement

88 %
de déchets
valorisés

61 964 MWh
d'électricité
produite
par l'UVE

33
ICPE

7
audits internes

Contrôles spécifiques organisés par Sitreva en plus des contrôles périodiques de l'État



11 études de niveau sonore



25 analyses des rejets d'eaux pluviales.



31 contrôles d'installations électriques

La sensibilisation des usagers



Virginie ROLLAND

Vice-Présidente déléguée à la communication

La fin du centre de tri de Rambouillet

Depuis 25 ans, le centre de tri des emballages ménagers de Rambouillet accueillait de nombreux visiteurs, particulièrement des groupes scolaires. Cet outil industriel était un véritable outil de communication permettant de mettre les visiteurs en immersion au plus près du tri et d'en appréhender tous les enjeux.

Mis à l'arrêt le 1er février avec la fin du contrat de DSP qui en assurait l'exploitation, cet outil industriel s'était solidement ancré dans le paysage rambolitois comme un outil de communication majeur pour faire passer le message du bon geste de tri auprès du public.

L'unité de valorisation énergétique de Ouarville peut toujours accueillir du public. Avec le renouvellement de la DSP en 2020, de nouveaux outils de communication sont mis en place permettant, grâce à la technologie de la réalité virtuelle, de visiter l'usine jusqu'en son cœur, et de l'exporter dans les écoles lors des animations scolaires.

Les visites du centre de tri seront remplacées quant à elles par un film d'animation et des jeux interactifs mettant en avant le processus de tri.

La communication de terrain mise à mal par la Covid19

Point fort de la communication de terrain, l'animation pédagogique en milieu scolaire a été fortement perturbée en 2020. Le confinement de mars puis les mesures sanitaires par la suite ont eu raison de la plupart des animations programmées dans le premier semestre. Seules les animations du 1er janvier au 13 mars ont pu être assurées, permettant de rencontrer 658 élèves.

La participation aux événements a elle aussi été fortement restreinte. Alors qu'en 2019 nous participions à 11 événements au cours de l'année, en 2020, seulement deux événements ont pu être maintenus : les journées agriculture et patrimoine à la Bergerie nationale de Rambouillet et le salon Art et Habitat à

L'utilisateur du service public est le premier maillon de la chaîne du tri et la communication de Sitreva a pour unique objet son information. Pour remplir sa mission, la communication se doit d'être au plus proche des usagers afin de les informer des choix politiques et économiques de gestion du service public et de les aider à améliorer le geste de tri.

Dampierre en Yvelines. Ces deux événements ont permis de rencontrer près de 600 personnes.

Un partenariat actif avec nos adhérents

En animation scolaire, sur des événements ou en campagne d'information en porte à porte, Sitreva et ses membres mettent en commun autant que possible leurs ressources matérielles et humaines. Ainsi, malgré l'annulation de la plupart des événements prévus en 2020, nous avons pu réaliser une action de communication en porte à porte dans un foyer Coatel, en collaboration avec le Sictom de la région de Châteaudun.

Fort d'une longue expérience en matière d'animation et riche d'un matériel conséquent, le service communication de Sitreva peut venir en soutien logistique et opérationnel à ses adhérents.

Les 10 ans du site internet

Il y a 10 ans, Sitreva relançait son service communication. Ce nouveau départ était marqué par le lancement du site Internet de Sitreva. Créé par une jeune entreprise Rambolitaine en 2010,



L'ambassadeur de tri, bien plus qu'un animateur, un formateur

Bien plus qu'une simple visite dans les écoles, les animations scolaires sont le socle d'une véritable mission pédagogique sur l'environnement auprès des jeunes. Objectif : préserver les ressources et protéger l'environnement.

Trier c'est bien mais bien trier c'est mieux. L'ambassadeur du tri est multitâches. Il transmet les bonnes consignes de tri, explique pourquoi le tri est nécessaire, ce que deviennent les emballages triés, comment ils sont recyclés et quels sont les bénéfices pour l'environnement. Il a pour rôle de sensibiliser le public et plus particulièrement les jeunes sur le tri des déchets et ses enjeux sur l'environnement. Sa mission ne se limite pas seulement à diffuser des informations, il exerce une véritable action pédagogique auprès des enfants.

L'organisation de ces animations auprès des élèves ne s'improvise pas. Le mécanisme de compréhension d'un enfant en maternelle n'est pas le même que chez un enfant en cours élémentaire ou au collège. Aussi, l'ambassadeur doit adapter son discours, ses animations et ses supports à chaque niveau. ■

Le programme d'animation pédagogique de Sitreva

Sitreva a mis en place un programme d'animation pédagogique qui est proposé à toutes les écoles primaires de son territoire. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- le métier d'ambassadeur du tri
- le parcours d'un emballage
- le bon geste de tri

L'animation réalisée par un ambassadeur de tri, dure de 1h30 à 2h30 selon le niveau de la classe et se déroule de la manière suivante sous la forme d'un échange entre l'animateur et les élèves :

- présentation du rôle de l'ambassadeur du tri et de ses actions au quotidien,
- présentation d'échantillons d'emballages pour apprendre le bon geste du tri,
- projection de films sur le centre de tri, sur le recyclage,
- jeux pédagogiques (rouletaboule, puissance tri)
- possibilité de visiter les équipements : centre de tri, Unité de Valorisation Énergétique, déchèteries. ■

le site aux couleurs de la collectivité a rapidement trouvé son public, les statistiques de fréquentation ne cessant de croître pour atteindre des sommets en 2020 (près de 30000 visiteurs uniques en moyenne par mois contre 7000 en 2019) du fait de la crise sanitaire et de la mise en place des prises de rendez-vous en ligne pour se rendre en déchèterie.

10 ans sans lifting pour un site Internet, c'est long. Si la charte graphique restait encore attrayante, certaines technologies utilisées devenaient obsolètes et d'autres plus récentes étaient absentes. Le site n'était par exemple pas adapté à la navigation sur smartphone, devenu aujourd'hui la principale source de navigation sur Internet.

Le site Internet a donc été entièrement refait afin de proposer un outil plus moderne et en adéquation avec les technologies actuelles. A présent «Responsive», c'est-à-dire adaptable à tous les supports de lecture, sa vocation reste d'informer les usagers sur les déchèteries, les consignes de tri, la valorisation et les actualités de la collectivité. S'ajoutera ensuite une nouveauté

de taille : le compte usager. Un espace personnel aux usagers qui pourront y voir leurs dépôts effectués en déchèterie, leurs éventuelles factures avec possibilité de paiement en ligne, leur pass'déchèterie dématérialisé. ■



Septembre
Agriculture et patrimoine
Rambouillet (78)
250 visiteurs

Octobre
Salon de l'art
et de l'habitat
Senlis (78)
352 visiteurs



Sensibilisation au tri - foyer COATEL Châteaudun

L'aménagement, la maintenance des sites



Eric SEGARD

Vice-Président délégué aux travaux et à l'équipement

Qu'il en soit propriétaire ou qu'ils aient été mis à sa disposition par ses membres, les sites qu'exploite Sitreva pour exercer sa mission de service public nécessitent une attention permanente. A cette fin, le service de la Maintenance, rattaché à la direction de l'équipement, est chargé d'assurer l'intégrité des sites. La maintenance des sites passe par un entretien préventif permanent, mais également par leur adaptation régulière à l'évolution des normes de protection environnementale et leur amélioration, tant en terme d'aménagement que d'équipement, pour mieux répondre aux exigences du service public.

L'intégrité de tous les sites assurée par une maintenance et une mise aux normes permanente.

Composé de 6 agents et d'un responsable, le service de la Maintenance met en œuvre et effectue tous les petits et gros travaux pour maintenir dans un état de fonctionnement optimal les sites et les bâtiments dédiés au service public et être en accord avec la réglementation.

Le domaine d'intervention du service est vaste et ses interventions s'inscrivent dans des opérations de renouvellement et de développement répondant à des mises aux normes et au programme de la transition énergétique.

Mise aux normes et travaux d'aménagements

Des mises aux normes sont nécessaires et donc programmées par la direction de l'équipement. En 2020, de gros chantiers ont été inscrits au tableau d'investissement pour la mise aux normes des rétentions d'eaux d'incendies sur les déchèteries de Pierres, Janville, Dreux. Pour améliorer et optimiser le fonctionnement des déchèteries et des centres de transfert, divers travaux d'améliorations ont été réalisés : réfection de dalles, extension de voirie, nouveaux gardes-corps, abris en haut de quai, remplacement de mats d'éclairage.

Du siège administratif à l'Ecopôle

L'arrêt du centre de tri de Rambouillet au 1er février 2020 laisse libre une grande surface de hangar et bureaux. La direction de l'équipement a entamé dès 2019 une mission de programmation pour le réaménagement de l'ensemble des bureaux laissés vacants et du siège administratif de Sitreva rue Gustave Eiffel. Ce bâtiment, qui accueille depuis 20 ans les services de Sitreva, a besoin d'une révision en matière d'aménagement intérieur afin

de pouvoir répondre au mieux aux exigences de l'activité croissante de la collectivité.

Un nouveau membre, de nouveaux investissements

L'Agglomération du Pays de Dreux est devenue pleinement membre de Sitreva le 1er janvier 2020 entraînant l'exploitation en régie par Sitreva des 11 déchèteries et le traitement des déchets ménagers de l'ensemble du territoire de l'Agglo. Cette adhésion a entraîné de nouveaux investissements de mise aux normes et d'équipement des déchèteries exploitées en régie (réalisation des plans de déchèterie, réfections de voirie, achat de matériel roulant et de chargement) ainsi que du centre de transfert de Dreux, plateforme logistique essentielle du territoire. ■



réfection des enrobés - déchèterie de Ouarville

4 465 375 €
d'investissement

Opérations de renouvellement

Renouvellement de matériel	1121 314 €
Mise aux normes	403 758 €
Travaux et aménagements renouvellement	138 034 €

1 663 106 €

Opérations de développement

Aménagement des déchèteries (investissements de développement)	201 303 €
Construction quai de transfert Châteaudun	97 726 €
Ecopôle	59 145 €
Aménagement des quais	279 698 €
Développement de matériel	158 109 €
Transition énergétique	93 058 €
Dreux	1 913 230 €

2 802 269 €



La sûreté



Sophie WILLEMIN

Vice-Présidente déléguée à la sûreté

La sécurité : une coopération efficace avec les forces de l'ordre

Le service Sécurité des personnes et des biens a en charge la gestion des droits d'accès sur les sites, le suivi des contrats pour les fermetures électromagnétiques des conteneurs de stockage, la vidéo protection, les systèmes anti-intrusion et le contrôle des accès ou des vidéos en cas d'intrusions. Début 2020, il a été renforcé avec l'arrivée d'un nouveau «Réfèrent Sûreté des Personnes et des Biens».

En 2020, le contrôle d'accès se généralise avec l'installation d'un système de ventouses magnétiques sur toutes les ouvertures du siège administratif à Rambouillet et des bureaux du centre de transfert de Châteaudun. Dans le même temps, le système de détection d'intrusion installé à Eiffel a été revu et relié à une télésurveillance 24/24h.

Sur les déchèteries, 90% des conteneurs de stockage des DEEE ont été équipés d'un système de fermeture appelé « Vis sans fin ». Ce système semble faire ses preuves puisque, malgré plusieurs tentatives, aucun des conteneurs équipé n'a été à ce jour forcé. Pour renforcer la sécurité des sites et des agents qui y travaillent, la généralisation de la vidéoprotection est en cours et sera installée sur tous les sites. Le centre de transfert de Dreux bénéficiera en outre d'un système de détection de départ d'incendie qui sera déployé sur tous les sites.

Baisse des vols et augmentation des incivilités

En 2020, 56 plaintes - dont 25 pour vol et 31 pour menaces et dépôt sauvage- ont été déposées, soit une baisse de 15%. Chaque effraction constatée fait l'objet d'un dépôt de plainte entraînant le cas échéant des poursuites judiciaires. Les peines déjà prononcées vont de 70 heures de TIG à 3 mois de prison et les montant à verser à Sitreva de 250 € à 1 300 €.

Sur ces 56 plaintes, 8 personnes ont été interpellées en flagrant délit de vol.

Nous constatons qu'entre 2019 et 2020 les vols ont diminué de plus de 50 % mais que les incivilités et dépôts sauvages ont

Sitreva se doit de proposer à ses usagers des équipements optimisés, sécurisés et exempts de dégradations. Certains sites, notamment les déchèteries et les centres de transfert, peuvent être la cible de vols ou d'actes de vandalisme.

Fort de deux référents sécurité, le service de la sûreté est chargé de garantir la qualité du service en veillant à la sécurité des agents et des usagers, et à la préservation de l'intégrité des sites.



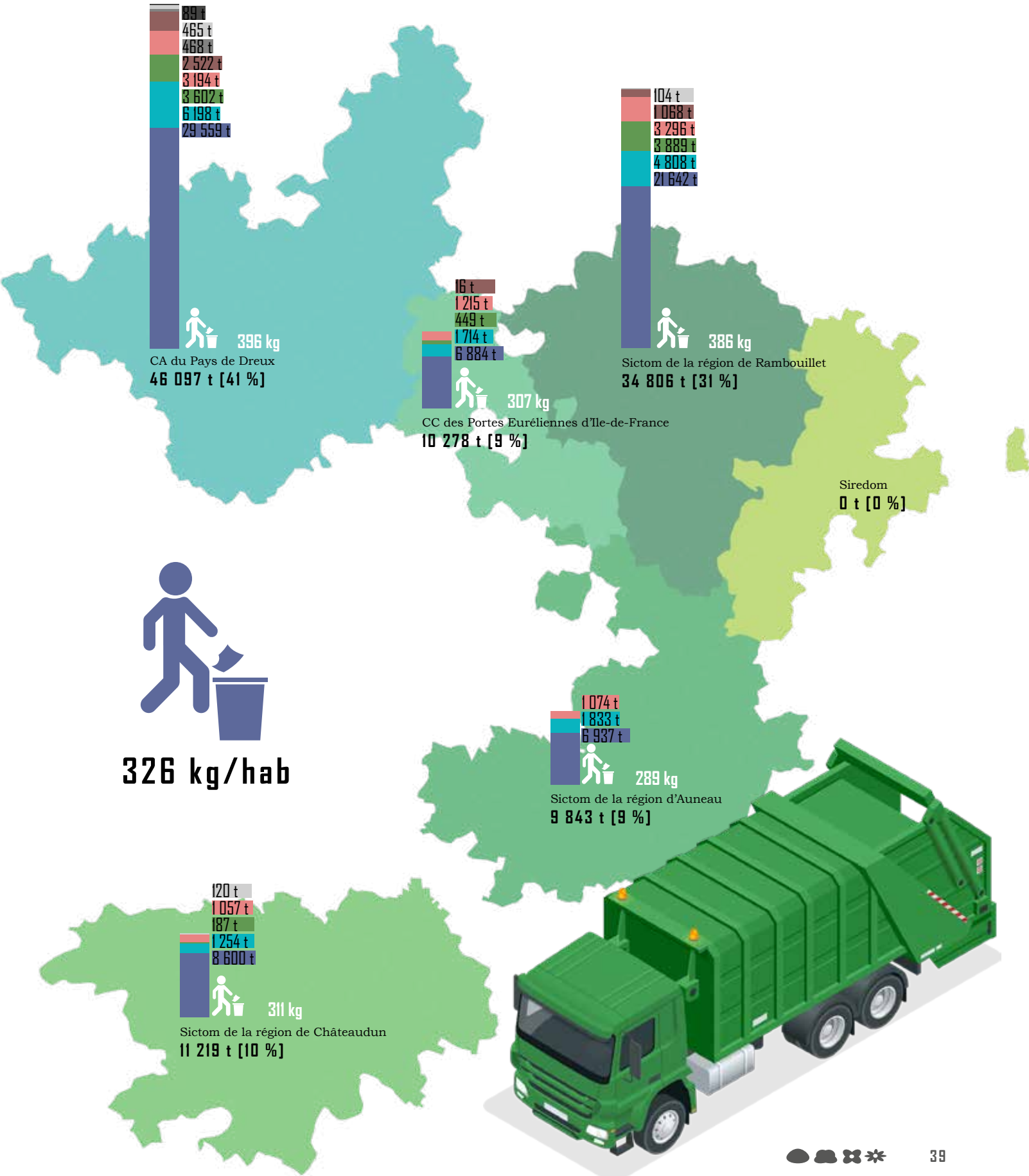
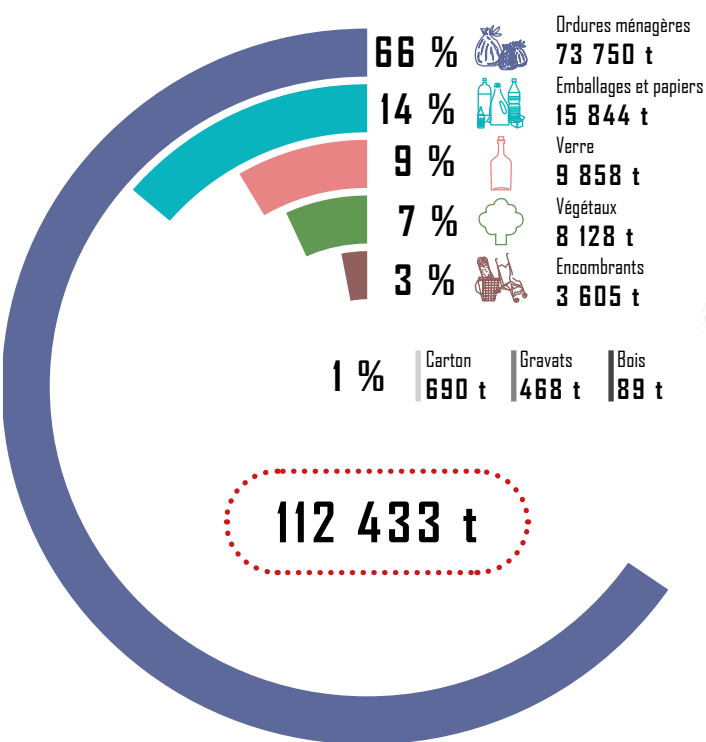
56
plaintes déposées

53 700 €
préjudice causé
par les vols et
dégradations

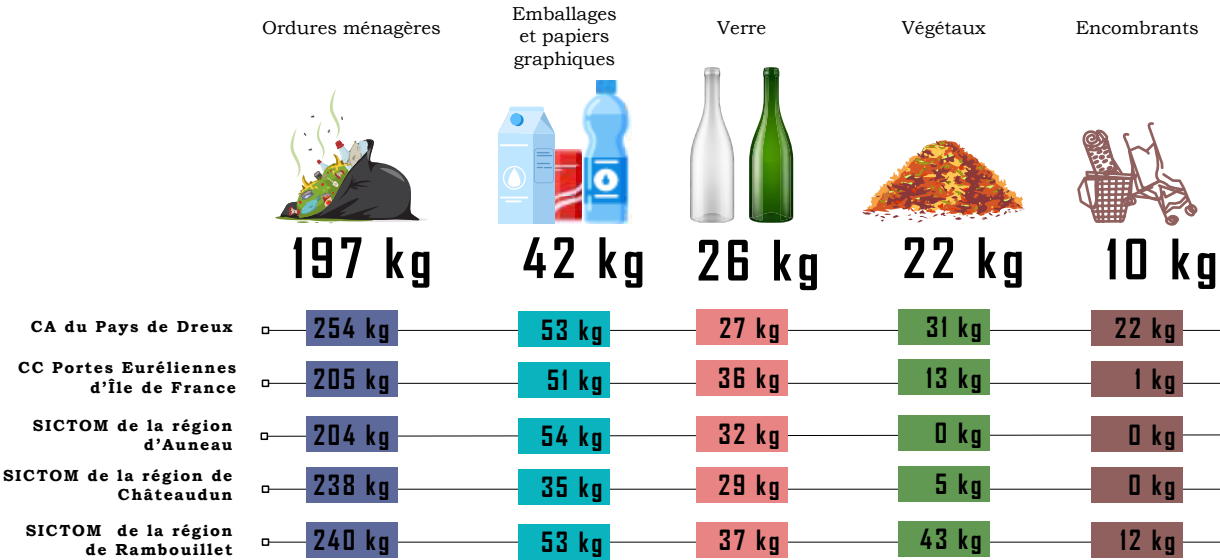
La collecte réalisée par nos membres

Nos membres et adhérents conventionnels procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des centres de transfert de Sitreva, soit directement en centre de tri ou à l'un de nos sites de traitement.

En 2020, les membres de Sitreva ont collecté 112 433 tonnes de déchets*.
Ce tonnage augmente de 5,7% par rapport à 2019.
Ce tonnage pourrait être plus important, d'environ 14 000 tonnes, si le Siredom ne détournait pas, comme en 2019, les déchets d'ordures ménagères et d'emballages du secteur de l'ancien Sictom du Hurepoix.
Hors le Siredom et l'Agglo du Pays de Dreux, les apports des membres sont en très légère baisse, allant de -0,2% à -5,2%.
Le poids collecté par habitant est stable atteignant 326 kg / habitant contre 333 en 2019.
* Dont 188 t collectées par Chartres Métropole, adhérent conventionnel de Sitreva pour 5 communes de son territoire jusqu'au 31 janvier 2020. ■



326 kg/hab



La collecte en déchèteries



Loïc BARBIER

Vice-Président délégué aux déchèteries

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers. Elles sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. Sitreva se charge ensuite de les valoriser en les acheminant vers les sites appropriés.

Sitreva gère l'exploitation de 30 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du SICTOM de la région de Rambouillet, 3 sur le secteur du SIREDOM, 4 sur le territoire de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 4 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau, 4 sur le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun, 11 sur le secteur de l'Agglo du Pays de Dreux, et une par convention pour le compte de Chartres Métropole.

Sitreva travaille continuellement à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers et en modernisant les modes de dépôt des déchets.

Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels et les artisans, sont ensuite soit emportés par les équipes du service transport de Sitreva vers les centres de transfert ou vers les sites de traitement soit directement récupérés par les prestataires de traitement.

23 types de déchets sont acceptés dans la plupart de nos déchèteries. Sur le secteur de l'Agglo du Pays de Dreux, de nouvelles filières ont été mises en place sur certaines déchèteries : huile végétale à Anet, Brézolles, Bû et Ivry ; huile moteur à Anet, Brézolles, Ivry et St Lubin des Joncherets ; les batteries à Anet, Brézolles, Ivry-la-Bataille et La madeleine-de -nonancourt ; les capsules de café à Brézolles.

Des apports et des fréquentations fortement impactés par l'épidémie de Covid19

Pour l'année 2020, la fréquentation des déchèteries a été de 585 671 visites. La pandémie de Covid 19 qui a bouleversé toute l'activité économique du pays durant l'année 2020 a eu un impact sur les fréquentations et les apports en déchèterie. Contraint de fermer les déchèteries pendant le premier confinement de mars à avril, les fréquentations sur l'année ont chuté de 34%.

Conséquence de cette fermeture temporaire des déchèteries, les quantités apportées par visite ont fortement augmenté par rapport à 2019, passant de 128 kg à 152 kg. Néanmoins, le tonnage global est en diminution de 22%, s'établissant à 88 859 t. ■

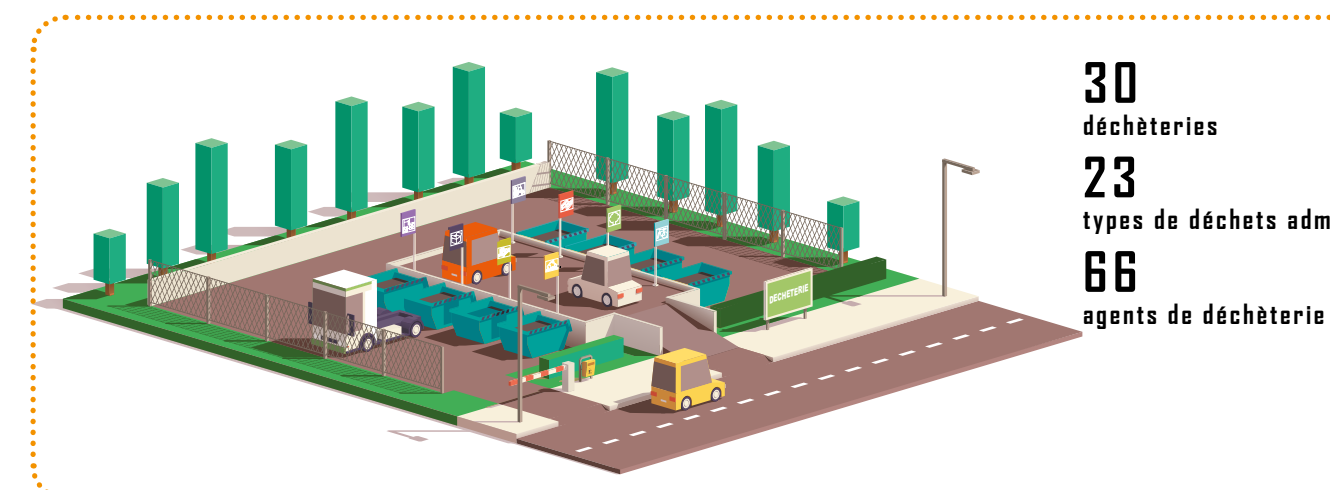
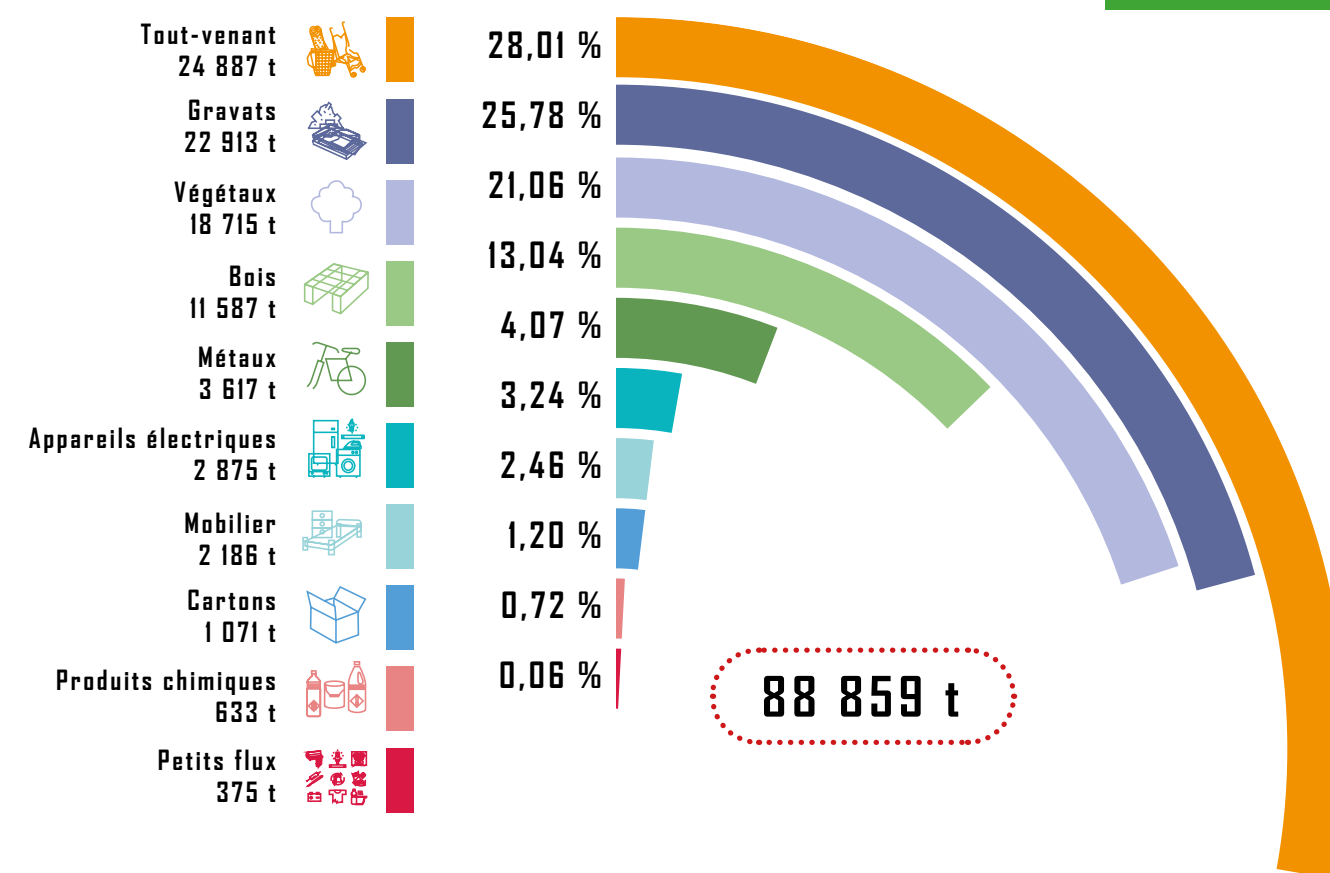


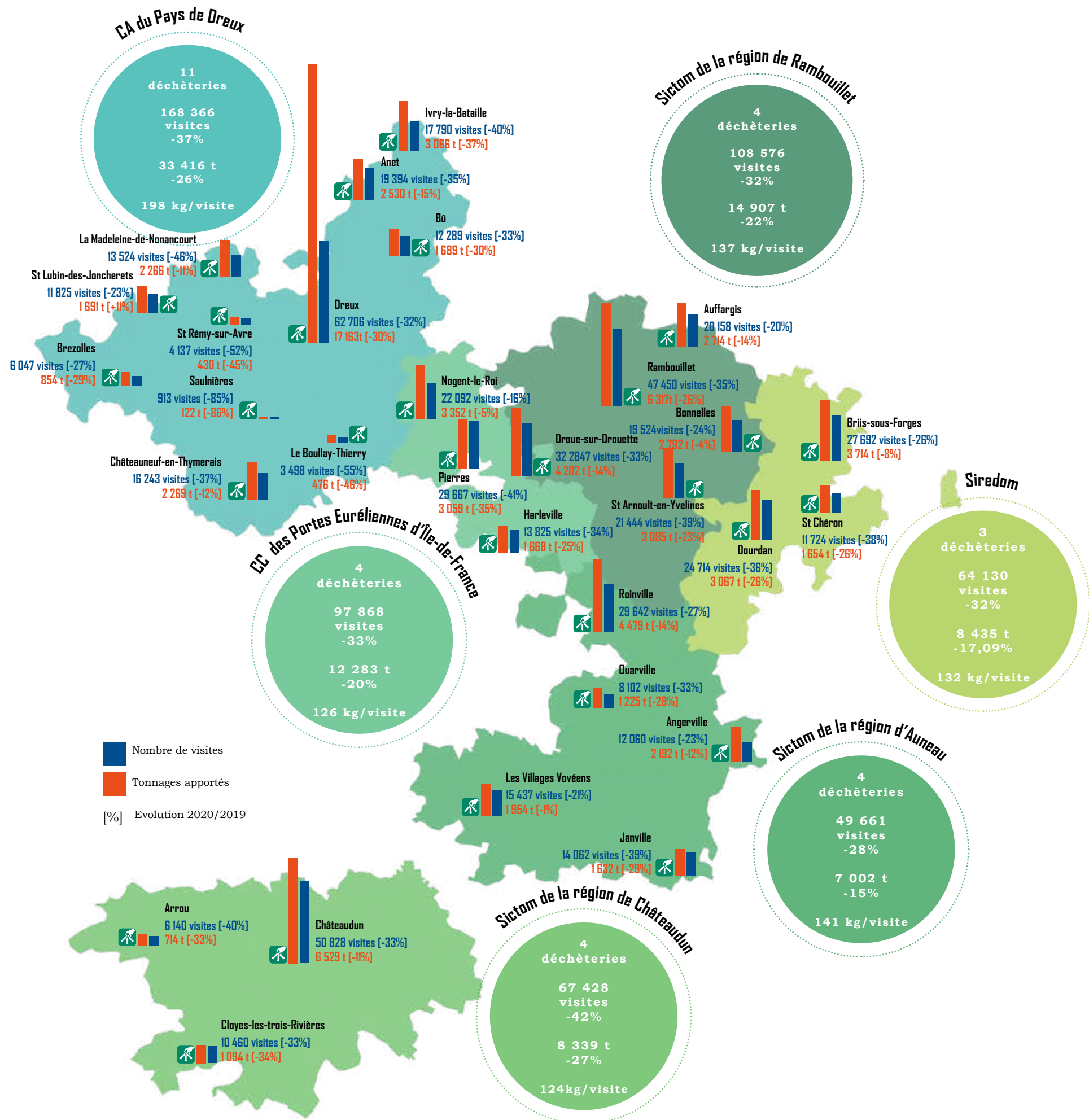
237
kg/hab

88 859 t
de déchets
collectés

585 671
visites

152 Kg
d'apport moyen
par visite





Une année hors normes marquée par l'épidémie de Covid19

16 mars : suite aux annonces du gouvernement, les déchèteries ferment leurs portes. Cela marque le début du confinement national.

27 avril : afin de répondre aux besoins des professionnels, le service déchèterie s'organise afin d'ouvrir 6 déchèteries à leur intention. Tous les secteurs sont desservis (Châteaudun, Dourdan, Dreux, Droue, Rambouillet, Roinville).

Les difficultés d'approvisionnement d'équipements de protection individuel ne permettent pas d'ouvrir plus de sites, les masques étant également indispensables au centre de tri et aux centres de transfert.

11 mai : la direction déchèterie, après avoir fait le point sur les ressources humaines disponibles arrive à ouvrir 22 déchèteries.

Afin de protéger le personnel et d'éviter une surchauffe des infrastructures, il est décidé de réguler les fréquentations en organisant une **ouverture sur rendez-vous**.

Un nombre de passage est déterminé par créneau de 15 min, en fonction de la superficie des sites

1er juin : passage de 5 à 7 rdv par créneau pour tous les sites. Le déconfinement d'agents permet l'ouverture des déchèteries d'Harleville, Arrou, Cloyes, Janville et Ouarville, le 7 juin, ouverture de Saint-Chéron, puis le 27 juin, ouverture de Boullay-Thierry.

29 juin : afin de répondre au besoin de la population n'ayant pas accès à Internet, une modulation des rendez-vous est opérée. Les déchèteries passent en accès libre le matin en semaine.

12 septembre : la fréquentation ayant naturellement glissé sur les créneaux sans rendez-vous, la direction prend la décision de stopper le système de rendez-vous.

Un déconfinement maîtrisé

Lors du déconfinement, la mise en œuvre des rendez-vous a permis d'anticiper et de réguler la ruée de la population vers les déchèteries. Les agents d'accueil ont pu reprendre leur activité avec sérénité. Les usagers n'ont pas eu à subir d'interminables files d'attente comme cela a pu être observé sur d'autres syndicats n'ayant pas pris de mesure de régulation.

Ce système a assuré un lissage des fréquentations sur la journée entière et évité les pics recensés aux heures les plus sollicitées habituellement par les usagers. Ce constat est encore plus criant sur les sites à forte fréquentation.

Certains agents habitués à accueillir habituellement plus de 100 véhicules/heure (aux heures de pointe) ont ressenti un vrai changement et avouent avoir renoué avec une plus grande qualité d'accueil des usagers, du fait d'une cadence plus adaptée.

nombre de rendez-vous pris de mai à septembre : 176 582

Les apports extérieurs



Jean-Yves DEBALLON
Vice-Président délégué aux relations extérieures
et institutionnelles en Centre-Val de Loire



Christian SCHOETTL
Vice-Président délégué aux relations extérieures
et institutionnelles en Île-de-France

Sitreva ne traite pas seulement les déchets collectés par ses membres ou apportés en déchèterie, mais également ceux issus de territoires extérieurs à son périmètre. Guidée par le respect du principe de proximité, cette ouverture du service de Sitreva procède d'une volonté d'optimisation technique et environnementale de ses outils mais également de la coopération entre territoires.

Les équipements de Sitreva ont été dimensionnés pour traiter les déchets d'un bassin de vie dont les contours dépassent les seules limites administratives des membres de Sitreva, et si les déchets de ces derniers sont naturellement traités prioritairement par Sitreva, ses équipements ont vocation à accueillir un volume plus important de matières. Ces apports extérieurs leur permettent d'atteindre un fonctionnement optimal, tant sur le plan économique qu'environnemental : c'est en incinérant un volume de déchets proche de sa pleine capacité que l'UVE peut déployer son meilleur pouvoir calorifique et donc son meilleur taux de valorisation énergétique ; et c'est en atteignant la capacité maximale du centre de tri que la rentabilité de l'outil industriel et la stabilité des emplois sont assurés.

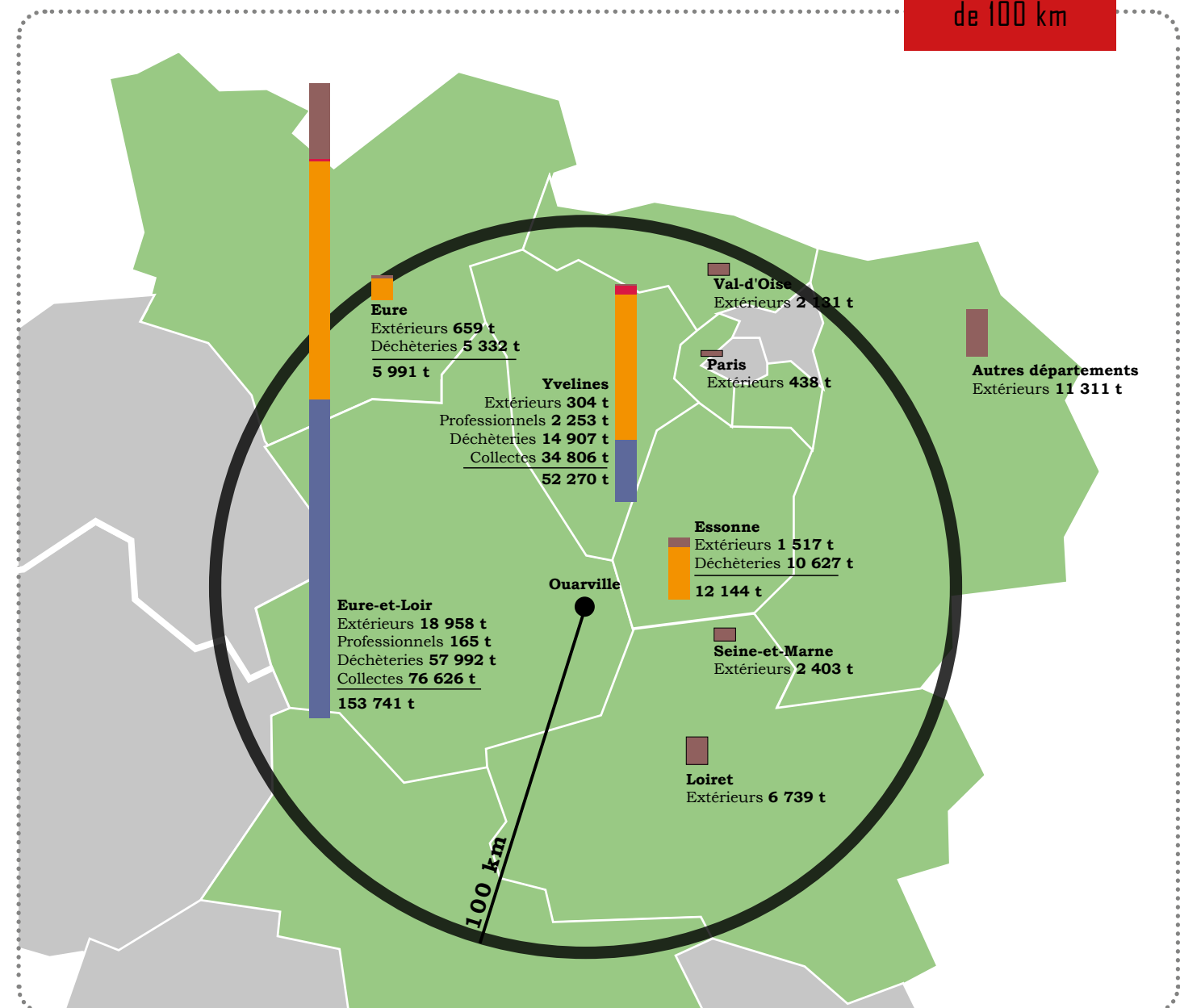
Cette ouverture permet également, dans une logique de coopération entre territoires, d'assurer la continuité du service public en offrant aux déchets incinérables des territoires limitrophes une solution de traitement pendant les périodes d'arrêt technique de leurs équipements.

En 2020, 17,6 % des déchets traités par Sitreva – soit 43 510 t – proviennent ainsi de territoires extérieurs à son périmètre. Pour autant, 95,4 % des déchets traités par Sitreva sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100 km autour du principal site de traitement de Sitreva, dans le strict respect du principe de proximité. ■

Centre-Val de Loire [161 640 t] **65 %**
Île-de-France [73 233 t] **30 %**
Autres [12 731 t] **5 %**



L'origine géographique des déchets traités



Le transfert et le transport

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser le transport, de regrouper les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries et de réaliser des économies importantes sur le transport de ces matériaux. Ils sont un lien essentiel en milieu rural entre les points de collecte des déchets et les sites de valorisation.

Le territoire de Sitreva est maillé de nombreux sites dédiés à la collecte des déchets. Pour être traités, ils doivent être transportés vers les sites spécialisés. C'est la mission des services transfert et transport, qui emploient respectivement en régie 14 agents de quai et 34 chauffeurs.

Le transfert des déchets vers les sites de recyclage

Cinq centres de transfert, situés à Châteaudun, Dreux, Droue-sur-Drouette, Ouarville et Rambouillet regroupent les collectes des déchets des communes les plus éloignées des centres de tri et de traitement. Les centres de transfert servent également de sites de vidage des caissons de déchèteries.

Les déchets vidés sur ces centres sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquats.

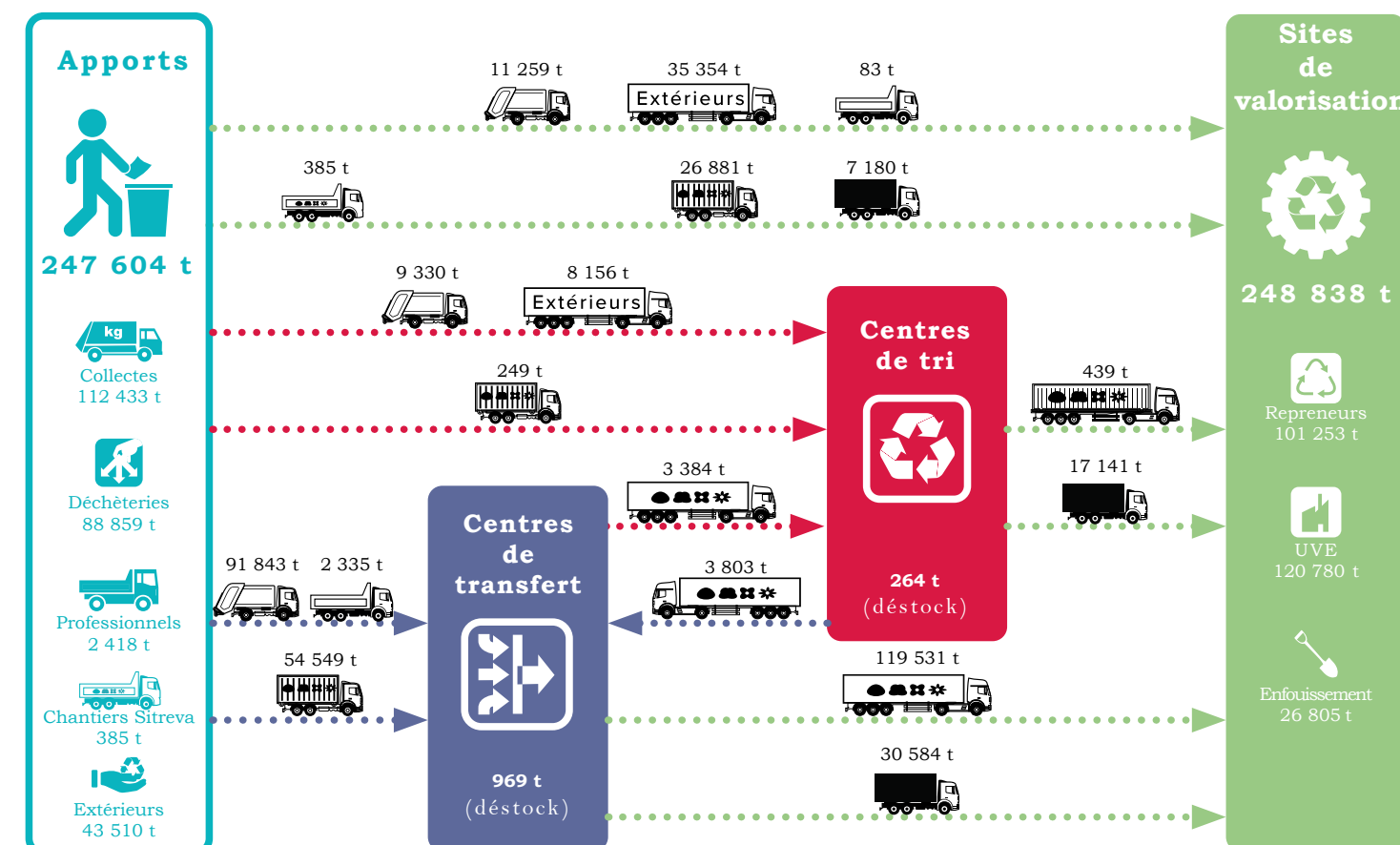
Pendant l'année, 152 530 t, soit 61 % du total traité par Sitreva, ont transité par les centres de transfert.

Le service Transport au cœur de la logistique du traitement

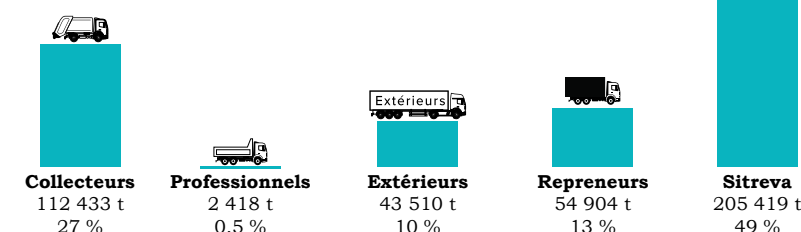
Le service Transport assure le lien entre les déchèteries, les centres de transfert et les sites de traitement. En 2020, 82 % des flux de transport générés par le traitement des déchets ont été assurés par Sitreva, soit 205 419 t, à raison de 9,12 tonnes transportées en moyenne par rotation. A cet égard, le compactage des caissons en déchèterie joue un rôle essentiel dans l'optimisation des quantités transportées et donc des distances parcourues. ■

205 419 t
transportées par
Sitreva

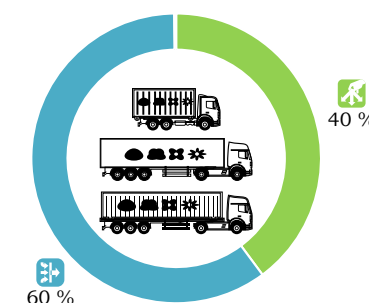
1 262 210 Km
parcours
par Sitreva



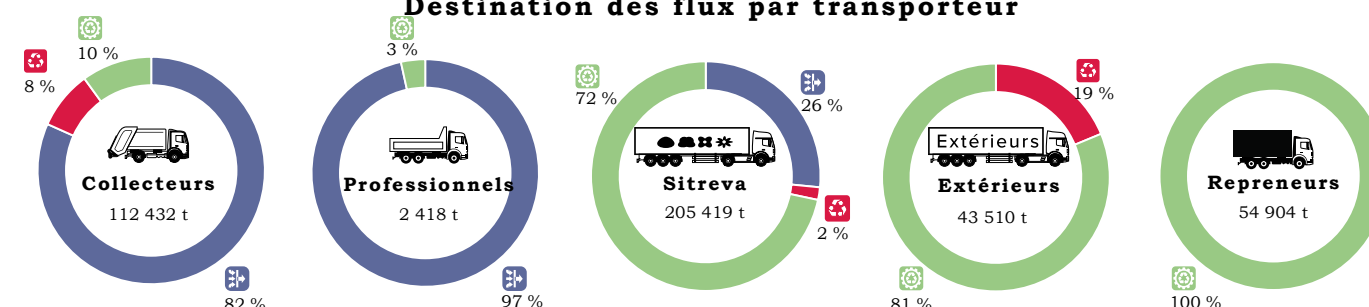
Répartition des flux par transporteur



Origine des flux transportés par Sitreva



Destination des flux par transporteur



Les centres de transfert



5
centres : Châteaudun ; Dreux ;
Droue-sur-Drouette ; Ouarville ; Rambouillet

62 %
part des apports transférée

152 490 t
volume des apports transférés

Le tri des emballages



Daniel MORIN
Vice-Président délégué au centre de tri

Avant d’être valorisés, les emballages ménagers collectés par les établissements membres subissent un tri dans les centres de tri, afin d’optimiser leur valorisation : les emballages y sont triés manuellement et mécaniquement et séparés en fonction de la matière valorisable qui les compose avant leur envoi dans la filière de recyclage correspondante.

En 2020, 25 764 t d’emballages ont été prises en charge par ou pour Sitreva.

17 605 t proviennent des collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Rambouillet, le SICTOM de la région d’Auneau, le SICTOM de la région de Châteaudun, la CC des Portes Euréliennes d’Ile-de-France, l’Agglo du Pays de Dreux et Chartres Métropole, ainsi que des cartons apportés par les usagers sur les déchèteries de leur périmètre.

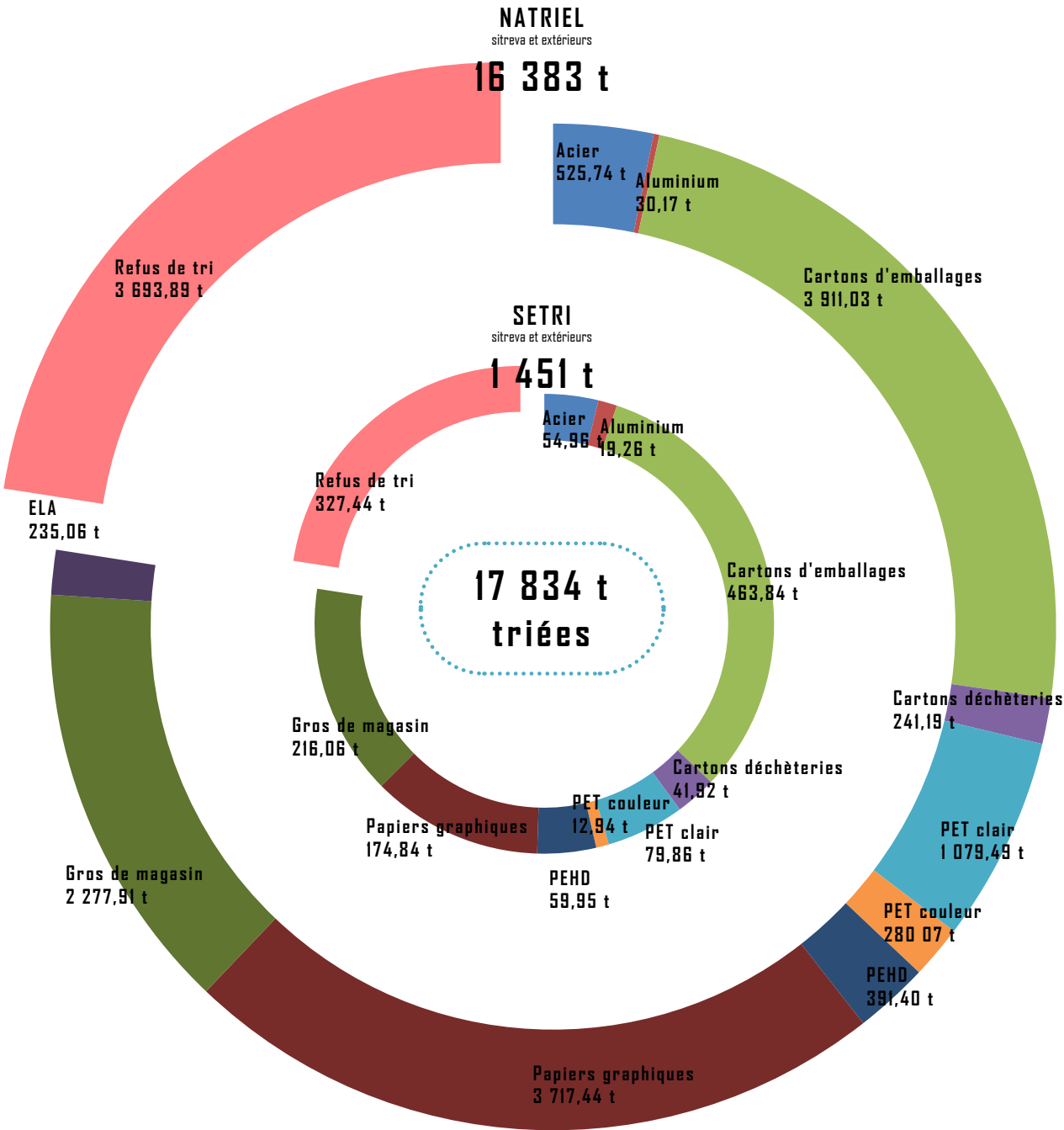
Le 1er février 2020, le centre de tri Setri de Rambouillet fermait définitivement ses portes concomitamment à la fin du contrat de DSP. A partir du 3 février, tous les emballages collectés par nos adhérents ont été apportés au centre de tri Natriel à Dreux, exploité en régie par Sitreva depuis le 2 janvier 2020.

Le 17 mars, le centre de tri est contraint à la fermeture pour cause de confinement. Les collectes n’étant pas stoppées, les emballages collectés sont alors traités à l’UVE de Ouarville (6 529,95 t).

L’activité du centre de tri a pu reprendre à partir du 20 avril avec une équipe de trieurs, passant à trois équipes le 2 juin.

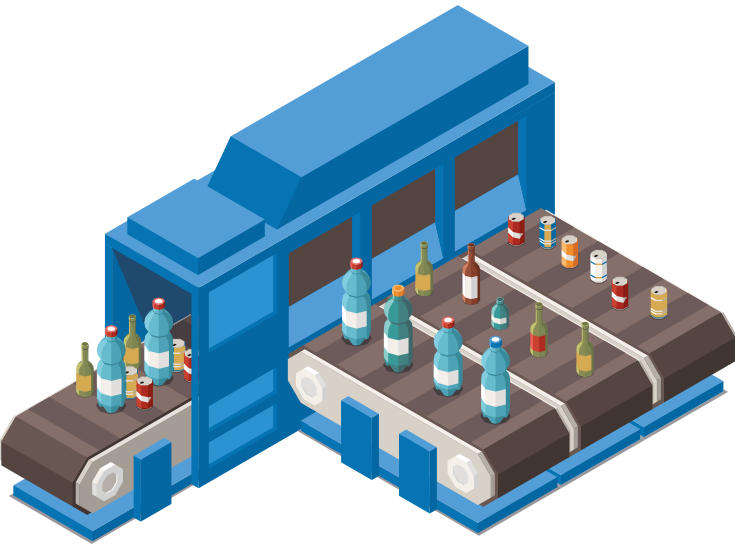
La crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu un impact important sur l’activité du centre de tri, mettant au chômage partiel tous les trieurs et nous obligeant à apporter les emballages à l’incinération.

A l’issue des opérations de tri, sur les 17 834 t traitées au sein des deux centres, 13 813 t de matériaux ont été séparées, prêtes à être expédiées dans les différents circuits de valorisation matière, tandis que 4 021 t de « refus de tri » ont été transportées aux UVE de Ouarville et de Mainvilliers où elles auront été en tout ou partie valorisées en énergie. ■



Les centres de tri de Sitreva

SETRI, Rambouillet (Île-de-France) et Natriel, Dreux (Eure-et-Loir)



SETRI	Natriel
15 000 t	24 000 t
capacité annuelle	capacité annuelle
30	78
employés	employés
17 095 t	
réceptionnées en 2020	
dont	
8 939 t [52,30 %] Sitreva	
608 t Sictom de la région d'Auneau	
998 t CC Portes Euréliennes d'Ile-de-France	
1 459 t Sictom de la région de Rambouillet	
549 t Sictom de la région de Châteaudun	
5 325 t Agglo du Pays de Dreux	
8 156 t [47,70 %] Extérieurs	
17 834 t	
triées	

Matériaux issus du tri	Sitreva	Extérieurs	Total
Acier	365,88 t	214,82 t	580,70 t
Aluminium	20,71 t	28,72 t	49,43 t
Carton d'emballage	2 652,38 t	1 722,49 t	4 374,87 t
Carton déchèterie	283,11 t	0 t	283,11 t
PET clair	697,03 t	462,32 t	1 159,35 t
PET couleur	158,27 t	134,74 t	293,01 t
PEHD	263,76 t	187,59 t	451,35 t
Papiers graphiques	1 654,50 t	2 237,78 t	4 253,48 t
Gros de magasin	1 411,27 t	1 082,70 t	2 493,97 t
ELA	128,09 t	106,97 t	235,06 t
Refus de tri	1786,53 t	2 234,80 t	4 021,33 t
Total	9 421,53 t	8 412,93 t	17 834,46 t

17 095 t
apportées aux
centres de tri

77 %
des déchets triés
valorisables
en matière

23 %
des déchets
triés valorisables
en énergie

La valorisation



Daniel COLLEU

Vice-Président délégué à l'exploitation et la valorisation

Après la collecte et le tri, les déchets sont orientés vers différentes filières de valorisation où ils seront transformés en nouvelles matières premières (valorisation matière) ou en énergie (valorisation énergétique). Une part résiduelle non recyclable ni valorisable reste encore destinée à l'enfouissement.

Au 31 décembre 2020 ce sont 248 838 tonnes de 23 déchets différents, issus des collectes réalisées par les établissements membres, apportés par les particuliers en déchèteries, ou issus de l'extérieur du territoire, que Sitreva a pris en charge et dont il a géré le traitement. 88 % de ces déchets, soit 218 058 t, ont été valorisés, en matière ou en énergie, tandis que la part non valorisable a été enfouie dans une installation de stockage de déchets (ISD).

A cet effet, Sitreva possède son propre outil de valorisation : l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Ouarville. Exploitée en délégation de service public (DSP) par la société Valoryele, elle est d'une capacité annuelle de 135 000 tonnes et peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an. En 2020, l'UVE a incinéré 120 780 tonnes de déchets ménagers dont 85 426 tonnes en provenance de Sitreva et 35 354 tonnes d'apports extérieurs. 117 257 tonnes y ont été valorisées tandis

que 3 523 t de résidus d'incinération ont été enfouis en ISD.

La prévalence des industries de proximité

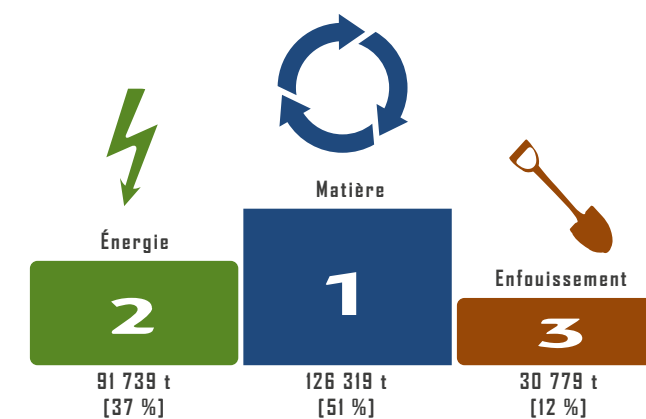
Sitreva choisit les sociétés chargées de la valorisation des déchets qui lui ont été confiés non seulement en considération du prix de leur prestation et de leur savoir-faire, mais également de leur distance du lieu de prise en charge du déchet. Sitreva limite ainsi les distances de transport de ses déchets, gage d'économie, de meilleur respect de l'environnement, et de prévalence des sociétés et industries de proximité. Ainsi, 86 % des déchets de Sitreva sont traités par des entreprises implantées dans les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France ; 12,9 % le sont dans le reste de la France. Seul 1,1 % doit passer la frontière et est valorisé en Europe. ■

248 838 t
de déchets
traités

86 %
Traités
localement

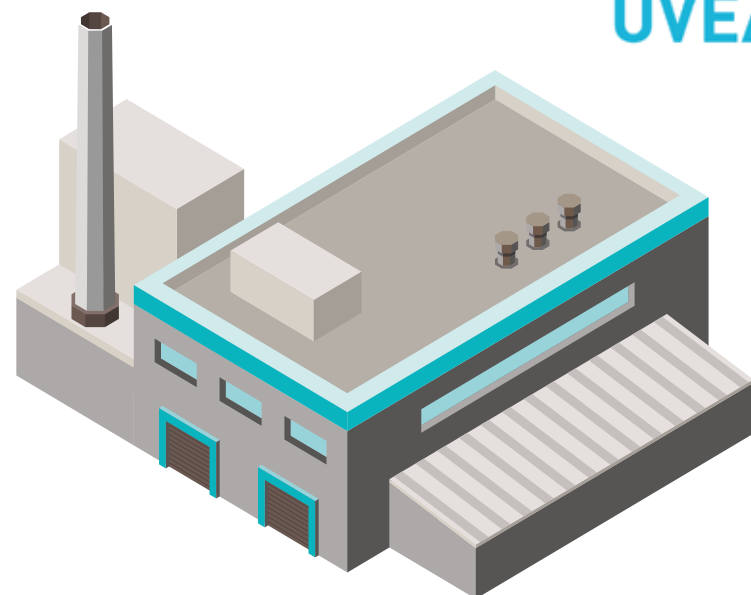
88 %
Valorisés

Bilan 2020 88 % valorisés



L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Sitreva

Uvéa, Ouarville (Centre-Val de Loire)



76 %
taux de performance énergétique

47 819 MWh
production électrique vendue sur les réseaux

ISO 14001

6 €/t
TGAP réduite

120 780 t
Réceptionnées

120 780 t
incinérées dont

■ **85 426 t**
d'apports Sitreva

► **74 363 t** d'ordures ménagères

6 937 t
Sictom de la région d'Auneau
5 578 t
CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
23 447 t
Sictom de la région de Rambouillet
8 564 t
Sictom de la région Châteaudun
29 837 t
Agglo du Pays de Dreux

► **6 530 t** d'emballages

► **4 450 t** d'encombrants et de refus de tri

■ **35 354 t**
d'apports extérieurs

■ **83 t**
d'apports professionnels

117 257 t
valorisées

88 572 t
en énergie

28 685 t
en matière

26 160 t en mâchefers
2 214 t en métaux ferreux
311 t en métaux non ferreux

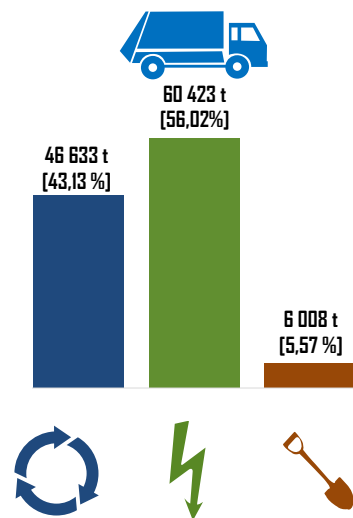
3 523 t
enfouies

61 964 MWh
d'électricité produite

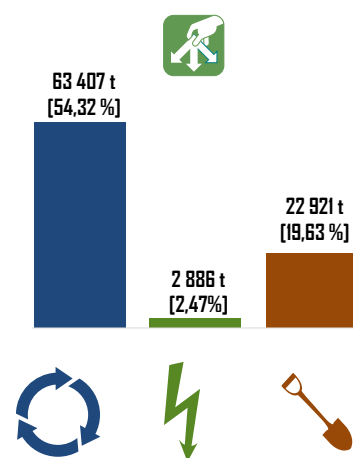
14 163 MWh
consommée

47 819 MWh
vendue

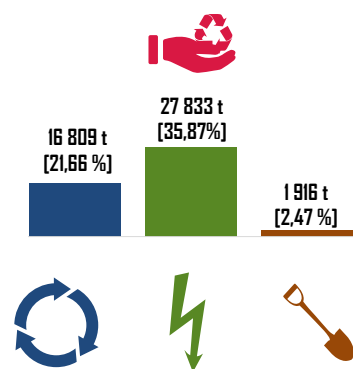
Valorisation des déchets issus des collectes



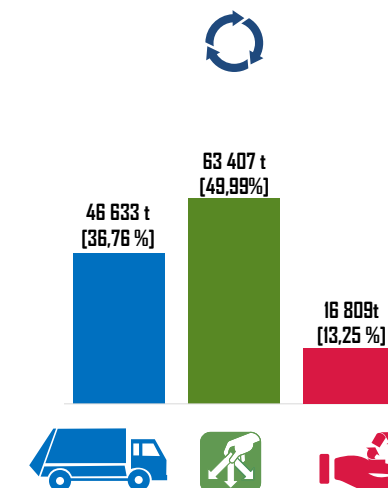
Valorisation des déchets issus des déchèteries



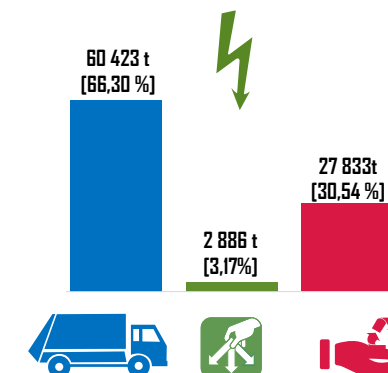
Valorisation des déchets issus des apports extérieurs



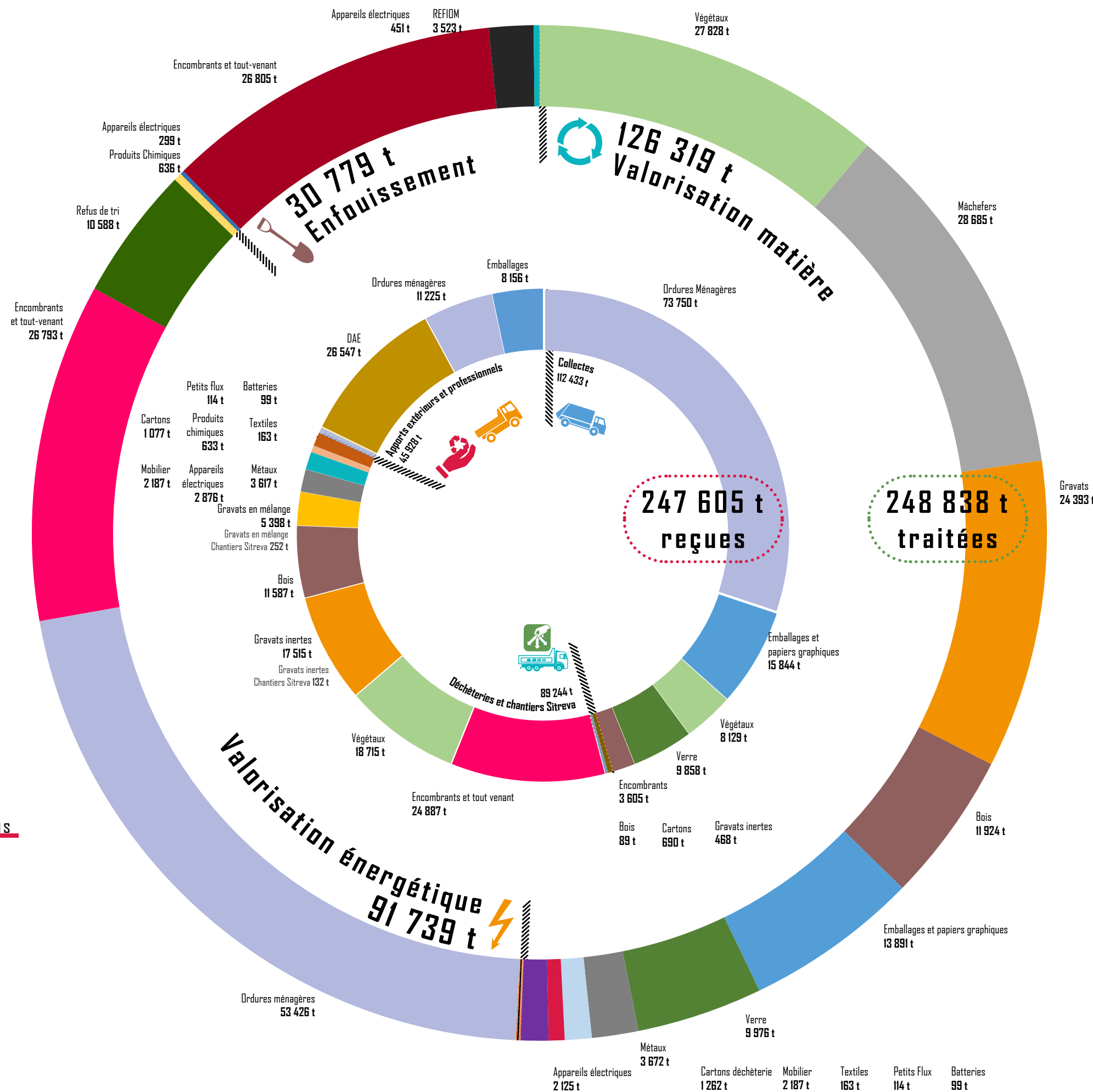
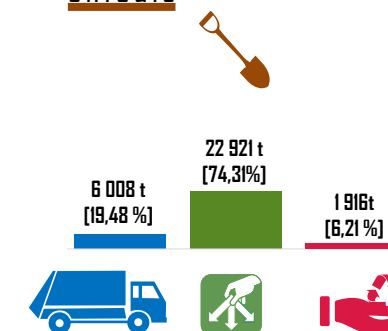
Origine des déchets valorisés en matière



Origine des déchets valorisés en énergie



Origine des déchets enfouis



180 756 t [72,6 %]
traitées en Région Centre-Val de Loire

62 890 t
valorisées en matière

- Appareils électriques** [207 t]
Galoo
- Bois** [8 021 t]
Paprec / NCI
- Cartons** [1 262 t]
Paprec
- Gravats inertes** [2 525 t]
Pigeon / Minier / Commune d'Arrou / Eurovia
- Mâchefers** [28 685 t]
Scorel
- Métaux** [1 926 t]
Menut / GDE
- Mobilier** [2 187 t]
Paprec
- Textiles** [163 t]
Le Relais
- Végétaux** [17 914 t]
Guérin / Compost du Dunois / Same 28 / Beauce Compost / Soccoim

91 016 t
valorisées en énergie

- Appareils électriques** [30 t]
Galoo
- Ordures ménagères** [59 992 t]
Valoryele / Uvéa
- Produits chimiques** [180 t]
BS environnement / COS
- Refus de tri** [4 021 t]
Valoryele / Uvéa / Orisane
- Tout-venant** [26 793 t]
Valoryele / Uvéa
- 26 849 t enfouies**
- Appareils électriques** [44 t]
- Tout-venant** [26 805 t]
Soccoim

33 238 t [13,4 %]
traitées en Région Île-de-France

32 528 t
valorisées en matière

- Acier issu des emballages** [55 t]
SITA
- Appareils électriques** [729 t]
Revival
- Bois** [3 903 t]
SEV / Dupille
- Gravats en mélange** [6 344 t]
Picheta
- Gravats inertes** [6 726 t]
Pigeon Granulats
- Gros de magasin** [349 t]
Semardel
- Métaux** [1 258 t]
GDE groupe ECORE
- Papiers graphiques** [2 569 t]
COIF
- PET** [495 t]
Paprec / Suez
- Radiographies** [2 t]
Dastri
- Tetra** [185 t]
Revipac
- Végétaux** [9 913 t]
Compadrue / Donn vert / Sede
- 555 t valorisées en énergie**
- Produits chimiques** [453 t]
Chimirec Triadis
- Appareils électriques** [102 t]
- 155 t enfouies**
- Appareils électriques** [155 t]

32 158 t [12,9 %]
traitées dans le reste de la France

28 196 t
valorisées en matière

- Acier** [526 t]
SITA
Arcelor / Sirmet / Revival / Galloo
- Aluminium** [49 t]
issu des emballages
SITA Sirmet
- Appareils électriques** [1 182 t]
Envie 2E Nord Coolrec / Veolia triade / Paprec D3E
- Batteries** [99 t]
BS Environnement
GDE
- Carton** [4 375 t]
Deroo
- Cartouches d'encre** [1 t]
Recycl'M

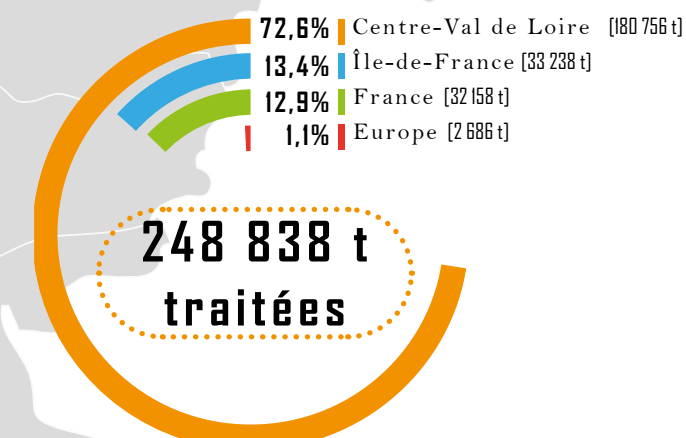
- Gravats inertes** [8 798 t]
Pigeon
- Gros de magasin** [2 145 t]
Deroo
Cartonnerie et Papeterie
- Métaux** [488 t]
Quentin
- PEHD** [60 t]
Paprec
Matière Plastique Bourgogne
Replano
- PET** [387 t]
Paprec
Plastipak Packaging
Regene
- Pneumatiques** [60 t]
Aliapur
- Tetra** [50 t]
Deroo / Ecophyse
SCA Tissue France
- Verre** [9 976 t]
Verallia
Sibelco

189 t
valorisées en énergie

- Appareils électriques & ampoules** [178 t]
Artemise / Indaver
- Ampoules & néons** [11 t]
Lumiver
- 3 774 t enfouies**
- REFIOM*** [3 523 t]
Séché Environnement
- Appareils électriques** [251 t]

2 686 t [1,1 %]
traitées en Europe

- 2 686 t valorisées en matière**
- Huiles alimentaires** [15 t]
Quatra (Belgique)
- Papiers graphiques** [1 685 t]
UPM GmbH (Allemagne)
- PEHD** [391 t]
Dentis recycling (Italie)
- PET** [571 t]
Dentis recycling (Italie)
- Piles** [24 t]
Corepile / Recypilas (Espagne)



Nos partenaires

CITEO

Citeo est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à responsabilité élargie des producteurs en matière d'emballages (Eco-Emballages créé en 1992) et de papiers graphiques (Ecofolio créé en 2007).

Citeo oeuvre pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers, en les transformant en nouvelles ressources. Depuis 25 ans, les entreprises ont investi 10 milliards d'euros pour collecter, trier, recycler les emballages et les papiers. Cet engagement a permis de déployer la collecte sélective partout en France, de faire du tri le 1er geste citoyen des Français et de créer des filières de recyclage, en partenariat avec les collectivités locales, les filières matériaux et les opérateurs.

ADELPHÉ

Adelphé, filiale de Citeo accompagne tout particulièrement les entreprises des secteurs des vins et spiritueux et des médicaments pour répondre à leurs spécificités techniques et réglementaires. Adelphé est agréée au titre de la filière emballages ménagers.

ECO MOBILIER

Eco-mobilier apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une 2ème vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

ECO DDS

Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

ECOSYSTEM

ecosystem est un éco-organisme à but non lucratif. Il organise la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.

DASTRI

Eco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants de 2 catégories de bénéficiaires : les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

LE RELAIS

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, dont l'activité textile qui a connu un rapide développement.

COREPILE

Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'Etat qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporeurs et importateurs).

SUEZ

Groupe français de gestion de l'eau et des déchets. C'est l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique UVEA.

ADEME

Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1991. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

AMORCE

Association créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Elle compte 950 adhérents dont 2/3 de collectivités et 1/3 de professionnels.

Glossaire

Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

DAE (Déchets d'Activités Economiques)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie et les déchets issus du commerce et de l'artisanat.

Déchets

Un déchet est "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon" (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur. La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des

Ménages).

DEA (Déchets d’Éléments d’Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d’éléments d’ameublement (DEA).

Déchets d’emballages ménagers

Déchets résultant de l’abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

Déchets verts

Matières végétales issues de l’exploitation, de l’entretien ou de la création de jardins ou d’espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l’exception des supports de culture.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits " blancs " (électroménager), les produits " bruns " (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits " gris " (bureautique, informatique).

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d’intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu’ils mettent sur le marché.

Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

Encombrants (voir Tout-venant)

Etablissement public de coopération intercommunale

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d’un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l’administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Elargie du Producteur) s’apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l’élimination des déchets issus des produits qu’ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

Gravats

Catégorie de déchets constitués de débris de petit calibre, résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments. Lorsque différents matériaux sont agglomérés (plaques de plâtre, béton ferrailé, carrelage) et ne peuvent être enfouis directement en carrière, on parle de gravats en mélange.

Gros de magasin

Les gros de magasins désignent les papiers et petits cartonnages de mauvaise qualité.

ISDD

Une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) est une installation d'élimination de déchets dange-

reux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

ISDND

Une ISDND est un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable et de récupérer les jus polluants (lixiviats).

Mâchefers (MIOM : Mâchefer d'incinération d'ordures ménagères)

Désigne les scories que l'on retire des foyers où se pratique la combustion des déchets ménagers et assimilés. La réglementation classe les MIOM en trois catégories : valorisable, maturable et stockable. Les mâchefers dits valorisables peuvent être utilisés en techniques routières sous certaines conditions de mise en œuvre.

Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

PEHD (PolyEthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

PET (PolyEthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du du recyclage.

Récupération

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d’une matière première vierge.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Résidu d’Épuration des Fumées d’Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d’azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

Taux de refus ou Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n’est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d’appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l’environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l’objet d’une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût,

afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

UVE (Unité de Valorisation Energétique)

Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

Valorisation matière = recyclage



Table des matières

Edito
Les faits marquants de 2020

Nos moyens

Le territoire et l'organisation	10
Les ressources humaines	14
Les équipements	18
Les finances	20

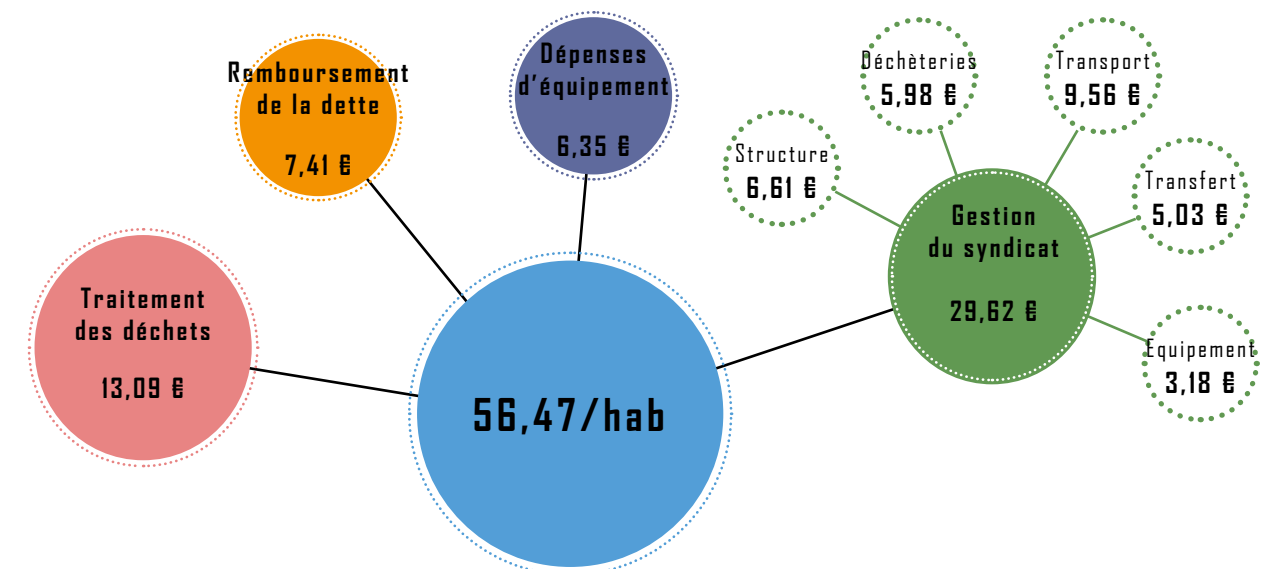
Notre activité

L'environnement	28
La sensibilisation des usagers	30
L'aménagement, la maintenance des sites	34
La sûreté	36
La collecte réalisée par nos membres	38
La collecte en déchèteries	40
Les apports extérieurs	44
Le transfert et le transport	46
Le tri des emballages	48
La valorisation	50

Nos partenaires
Glossaire

56
57

Le coût du recyclage par Sitreva en 2020



Déchets dont le traitement génère
une recette nette*

Batteries [99 t]
396,15 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 39 275,16 €
Soutiens 0 €



Mobilier [2 186 t]
56,69 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 123 953,90 €



Métaux [3 672 t]
81,26 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 298 387,49 €
Soutiens 0 €



Carton de déchèteries [1 020 t]
312,98 €/t
Dépenses 1 044,10 €
Recettes 2 936,18 €
Soutiens 317 468,27 €



Emballages et papiers [9 750 t]
216,46 €/t
Dépenses 1 014 080,27 €
Recettes 281 664,04 €
Soutiens 1 421 660,52 €
Redevance 7 057,63 €



Huiles végétales [15 t]
100 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 1 487 €
Soutiens 0 €



Appareils électriques [2 875 t]
72,85 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 209 458 €



Verre [9 956 t]
19,01 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 189 239 €
Soutiens 0 €



Déchets dont le traitement génère
une dépense nette*

Gravats inertes [18 049 t]
3,77 €/t
Dépenses 67 987,86 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Végétaux [27 828 t]
20,73 €/t
Dépenses 576 917,52 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Bois [11 924 t]
36,56 €/t
Dépenses 435 994,24 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Gravats en mélange [6 344 t]
29,58 €/t
Dépenses 187 659,46 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Tout-venant [29 469 t]
77,58 €/t
Dépenses 2 322 036,05 €
Recettes 0 €
Redevance 35 697,71 €



Ordures ménagères [74 884 t]
41,68 €/t
Dépenses 4 124 994,83 €
Recettes 0 €
Redevance 1 003 525,55 €



Huiles minérales [0 t]
0 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Produits Chimiques [633 t]
395,62 €/t
Dépenses 268 748,92 €
Recettes 0 €
Soutiens 18 140,38 €



Autres produits

Textiles
[208 t]
0 €/t



Capsules Nespresso
[0 t]
0 €/t



Radiographies
[2,48 t]
0 €/t



Cartouches d'encre
[1,24 t]
0 €/t



Déchets d'activité de soins
[1,80 t]
0 €/t



Ampoules et néons
[19,45 t]
0 €/t



Piles
[22,96 t]
0 €/t



* Solde des recettes des filières de traitement, des soutiens des éco-organismes et des coûts de traitement. Hors part fixe de la DSP.



Le Bois Gaillard
28150 Ouarville

Nos bureaux :
19 rue Gustave Eiffel
ZA du Bel Air
78120 Rambouillet
01 34 57 12 20 - sitreva@sitreva.fr
www.sitreva.fr

